

est édité par le Centre d'Action Laïque, asbl et ses Régionales du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Liège, Luxembourg, Namur et Picardie.



Espace de Libertés est distribué à tous les membres des associations affiliées au CAL/Brabant Wallon grâce à une participation financière de cette régionale.

Rédaction, administration et publicité

Directeur: Patrice Dartevelle

Rédactrice en chef: Michèle Michiels

Secrétaire de rédaction: Nicole Nottet

Production, administration et publicité:

Fabienne Sergoyne

Comité de rédaction: Mireille Andries,

Jean Charlier, Patrice Dartevelle, Julien

Dohet, Jérôme Jamin,

André Koeckelenbergh, Jules Louis,

Yolande Mendes da Costa, Jacques

Rifflet, Johannes Robyn, Frédéric

Soumois, Serge Vandervorst.

Fondateur: Jean Schouters

Membre d'honneur: Ghislaine De Bièvre

Documentation: Anne Cugnon

Impression: Massoz s.a., Liège

ISSN 0775-2768

CAL: Campus de la Plaine ULB, CP 236,

avenue Arnaud Fraiteur, 1050 Bruxelles.

Tél.02/627.68.68 - Téléfax 02/627.68.61.

E-mail: espace@cal.ulb.ac.be

Site du mouvement laïque:
<http://www.laicite.be>

Abonnements:

Pour 10 numéros:

Belgique: 18 €, Étranger: 26 €

Pour 10 numéros + 2 Documents:

Belgique: 20 €, Étranger: 32 €

par virement au compte

n°210-0624799-74 du CAL.



Membre de l'Association des Revues Scientifiques et Culturelles (ARSC).

Avec le soutien de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique - Service général des Affaires générales, de la Recherche en Éducation et du Pilotage interrégionaux.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d'Action Laïque est maître du fichier d'adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.

En couverture: Le serpent, symbole mystique par excellence. Fotostock. Notre dossier: Croyances, pages 4 et suivantes.

sommaire

■ Éditorial	
Reviens, Garibaldi! – Patrice Dartevelle	3
■ Dossier: Croyances	
La mystique: un processus neuronal parmi d'autres? – Paul Danblon	4
Lessor des croyances parallèles – Guy Michelat	6
Crédulités et jobardises – Claude Javeau	9
Sciences, croyances, évidences – André Koeckelenbergh	10
Le syncrétisme contemporain - Un bricolage séduisant?	
Xavier De Schutter	12
Contes: le merveilleux qui rassure – Michèle Michiels	14
■ Laïcité	
«Ça n'arrive qu'aux autres» – Amélia Kalb	15
■ Enseignement	
Un haut degré d'iniquité – A. Baye, J. Nicaise, M.-H. Straeten et M. Demeuse	16
■ Idées	
Le chagrin des Juifs. L'entretien de Jean Sloover avec Henri Goldman	18
Tout peut se dire – Patrice Dartevelle	20
Raymond Trousson, juge de Jean-Jacques – Michel Grodent	21
Allende, le frère marxiste – Julien Dohet	22
■ Sciences	
2004 sera une année bissextile – André Koeckelenbergh	23
■ Société	
Effacer les stigmates du passé – Sergio Carrozzo	24
Sur un grand train (de vie...) – Olivier Swingedau	26
Le couple, premier foyer de violence contre les femmes – Agnès Echène	28
■ Monde	
Un rapport impérial – Jean-Claude Paye	30
■ Culture	
Matisse - L'amour de l'arbre – Ben Durant	32
■ Les lecteurs nous écrivent	33
■ Agenda	34

prochain dossier: la recherche européenne

La recherche européenne avance, c'est indiscutable et l'Union y met les moyens. Mais dans quels domaines est-elle la plus performante? Si les technologies spatiales et aéronautiques se portent bien, merci, avec les performances d'Ariane et d'Airbus notamment, qu'en est-il des autres secteurs: la médecine, les technologies de l'information et de la communication, etc? Quelques spécialistes nous livrent leurs bilans et leurs réflexions dans le prochain numéro!

Reviens, Garibaldi!

Partout en Europe, la présence des musulmans réserve constamment des surprises, secrète des haines qui font perdre toute raison et sert parfois de révélateur à bien de nos insuffisances.

Un beau cas récent nous est offert par la décision d'un juge italien du Tribunal de L'Aquila, Mario Montanaro, qui a accueilli le 23 octobre dernier la plainte d'un Italien converti à l'islam et président de l'Union musulmane d'Italie, Adel Smith: celui-ci voulait qu'on enlève le crucifix d'une école d'un minuscule village, Ofena, où sont inscrits ses enfants.

Adel Smith a un certain talent de provocateur: il était connu auparavant pour avoir défini le crucifix comme «un petit cadavre qu'il faut éliminer» et tenté d'apposer dans la classe de ses enfants un cadre indiquant qu'«Allah est grand»¹.

Provocateur, c'est bien l'insulte qu'adresse à Adel Smith le ministre berlusconien de l'Intérieur, Giuseppe Pisanu. Inutile d'attendre mieux de l'Église. Le cardinal Ruini, président de la Conférence épiscopale italienne se drape dans sa pseudo-dignité et se dit convaincu que «le crucifix exprime l'âme profonde de notre pays». Son adjoint, l'archevêque Betori dit les choses encore plus crûment: «Ce que n'a pas fait l'anticléricalisme du XVIII^e siècle est aujourd'hui présenté comme une conquête de la tolérance»².

Quant à l'ineffable Bossi, il attribue tout le mal (enfin celui qu'il voit dans l'affaire) au Concile de Vatican II qui aurait cassé le frein que la tradition mettait à l'esprit des Lumières³.

Le juge des Abruzzes a pourtant bien raison dans sa sentence quand il dit que «la présence du symbole de la croix manifeste la claire volonté de l'État de placer le culte catholique au centre de l'univers comme vérité absolue, sans le moindre respect pour le rôle joué par les autres expériences religieuses et sociales dans le processus historique du développement humain»⁴. Et toc.

Pourtant, hormis parmi les juifs⁴, les voix laïques en Italie ont été en fait inexistantes dans cette affaire.

Le conformisme d'Umberto Eco

Prenons même l'article par lequel Umberto Eco réagit quasi immédiatement à la décision du tribunal sous le titre «Être laïque dans un monde multiculturel»⁵, véritable apologie des symboles chrétiens sur le thème de la présence de la croix dans le drapeau de pays *laicissimi* comme la Suède, la Norvège, la Suisse, la Grèce (fameux pays laïque!), la Grande-Bretagne, etc.

Heureusement, l'illustre linguiste, porte-drapeau intellectuel de la laïcité mais fort peu prompt à l'engagement résolu, ne manque pas de relever avec esprit que dans son enfance, les classes étaient ornées du crucifix, du portrait du roi et de celui de Mussolini mais que cela n'a pas empêché quelques années plus tard les anciens élèves de voter pour la République, de devenir athées, de participer à la Résistance, etc. La remarque est fine mais pas bien courageuse.

Le fond de l'argumentation d'Umberto Eco est aussi consternant que celui des pires catholiques. Pour lui, «si un musulman veut vivre en Italie,(...) il doit accepter les us et coutu-

mes du pays hôte» et de proclamer que quand il va dans un pays musulman, il ne provoque pas les gens du lieu en buvant du whisky devant une mosquée.

Le propos est choquant. Il s'applique plus ou moins correctement aux touristes mais Adel Smith est italien. Sans doute, la grande majorité des musulmans d'Italie sont des immigrants mais au bout de quelques années, ce pays est devenu le leur. L'ambiance du pays en est modifiée mais au nom de quoi peut-on en faire durablement des citoyens de seconde zone?

L'argument massue d'Eco est que si un cannibale vient à vivre en Italie, il ne pourra appliquer ses coutumes et j'en suis bien d'accord. Mais le cannibalisme est une pratique qui ne respecte pas le droit à la vie. En quoi le crucifix est-il plus (ou moins) respectable que la main de Fatma?

Risorgimento et anticléricalisme

En sus, l'appel aux traditions italiennes immémoriales me paraît bien suspect. C'est Mussolini qui a imposé la présence du crucifix notamment à partir des accords de Latran. Mais c'était un renversement total des pratiques politiques antérieures où la laïcité occupait en Italie une position dominante.

Quand Benedetto Croce contesta les accords de Latran devant le Sénat italien, le 24 mai 1929, il dit clairement que Mussolini tourne le dos à la politique menée depuis quatre-vingts ans, depuis le Risorgimento, et que celui-ci a été marqué par la lutte et l'ascension de la pensée et des institutions laïques face à celles de l'Église⁶. La majorité laïque n'avait pas hésité en 1887 à révoquer le maire de Rome, le duc Torlonia, pour avoir rendu visite à un cardinal en le priant de présenter au Saint-Père les vœux des citoyens romains à l'occasion de son jubilé sacerdotal...⁷. Que reste-t-il de tout cela? Ici comme ailleurs, on s'invente une tradition constante qui ne remonte pas plus loin qu'à Mussolini.

Comparaisons européennes

Une autre conclusion de l'affaire d'Ofena est l'incapacité des laïques italiens à avoir soulevé et encore moins réglé le problème du crucifix dans les écoles publiques. Nul doute qu'ils ont fait des efforts mais sans grand résultat. Leurs homologues espagnols, qui ont l'excuse d'une longue période de dictature, en sont à subir l'introduction d'un cours sempiternel sur le fait religieux, uniquement destiné à convaincre de gré ou de force les incroyants. Les Français commencent aussi un cours sur le fait religieux.

Les laïques belges affichent par comparaison un bilan impressionnant: dépenalisation de l'avortement, euthanasie, égalité ou presque des couples homosexuels, abandon du crucifix jusque dans les prétoires et ce dans un pays marqué jusqu'il y a quatre ans par une prépondérance démocrate-chrétienne. Avons-nous toujours conscience d'avoir pris une longueur laïque d'avance face à la plupart?

Patrice Dartevelle

¹ Le Temps (Genève), 28 octobre 2003.

² La Repubblica, 27 octobre 2003.

³ Le Monde, 28 octobre 2003.

⁴ Amo Luzzatto, président de la communauté israélienne, La Repubblica, 29/10/2003.

⁵ La Repubblica, 29 octobre 2003.

⁶ Pietro Scoppola, Chiesa e stato nella storia d'Italia, Bari, Laterza, 1967, p. 648.

⁷ Ibid., pp. 219-222.

La mystique: un processus neuronal parmi d'autres?

vées. Un généticien de haut vol coiffe avec enthousiasme le casque de *stimulation magnétique transcrânienne* d'un psychiatre canadien censé provoquer une extase ou même –qui sait?– une *théophanie*, expérience plus connue sous le nom d'*apparition*. (En l'occurrence, le sujet n'a ressenti que des frémissements dans les jambes... On fera d'autres essais.) Le dalaï-lama, lui-même, encouragerait ce genre de recherches!

Alors...

À plusieurs reprises, ainsi que Freud l'avait déjà suspecté, on a pu établir chez certains sujets un lien entre l'existence de foyers épileptogènes du lobe temporal droit et des manifestations d'agitation, de convulsions fébriles, voire de délires avec hallucinations à connotation mystique.

On ne saurait donc nier que *le cerveau y est pour quelque chose*.

Mais encore...?

De deux choses l'une, semble-t-il: ou ces phénomènes sont *endogènes*, c'est-à-dire qu'ils trouvent leur origine dans le fonctionnement du système nerveux central du sujet –ce sera la thèse *matérialiste*– ou ils sont *exogènes*, ils proviennent *d'ailleurs* et, étant donné le contenu particulier desdites manifestations, cet *ailleurs* apparaît comme largement distinct du monde habituel, différent et *supérieur*, disons *supernaturel* ou *spirituel*, toujours dans cette acception courante du mot sur laquelle je reviendrai...

Mais, dans l'un et l'autre cas, la machine cérébrale est impliquée.

D'un point de vue spiritualiste, l'hypothèse d'une cause transcendante, disons *divine* pour simplifier, qui *utiliserait* le cerveau comme intermédiaire entre elle-même et le sujet humain ne peut être *a priori* rejetée. Les textes saints sont truffés d'épisodes du genre où, soit par le truchement des songes soit par celui d'un ange-messager (les deux mots sont synonymes!) –parfois de haut grade dans les grandes occasions–, une information se voit ainsi transmise comme nous le faisons aujourd'hui par GSM ou SMS. À chaque époque ses techniques...²

Ne tournons pas autour du pot: une fois de plus, nous voilà confrontés à ce choix binaire vieux comme le monde ou tout au moins comme l'animal humain depuis que, commençant à émerger des hautes herbes de sa savane, il a levé la tête: y a-t-il un seul ordre de réalité ou deux?³

Une telle vision des choses n'a rien d'étonnant. Elle semble même aller de soi si l'on songe que nous avons le sentiment de ne *comprendre* un phénomène que si l'on nous en donne une explication qui *renvoie à du connu*. Or, l'homme des premiers temps –à l'instar du petit enfant en début de vie– se perçoit comme soumis à des *volontés*. Penser que le tonnerre résulte de la colère de Zeus est une formule convaincante puisqu'elle fait référence à une expérience vécue: la manifestation de l'autorité parentale. Ce qu'on pourrait appeler le *paradigme volontariste*, disons la référence à un ensemble de causalités résultant de *volontés* cachées et supérieures, me paraît caractéristique de toute vision dualiste du réel.

Une autre manière de décrire le réel

On a montré⁴ que c'est, lentement, et au prix d'énormes difficultés et de combats souvent acharnés, que s'est fait jour une autre manière de décrire le réel, selon un autre *paradigme* que l'on peut qualifier de *mécaniste*, se proposant de ne se référer qu'à des causes matérielles, *mécaniques*, pas toujours apparentes certes, mais progressivement connaissables par l'observation, l'expérimentation, la mesure quantitative et le raisonnement: on aura reconnu la démarche scientifique. Et voilà toute l'histoire de la Rationalité, de la science elle-même avec, en prime, l'humanisme, la laïcité et la démocratie...

Mais revenons à nos moutons. Ou plutôt à nos neurones.

L'Homo Sapiens sapiens (appellation contrôlée autoproclamée!), émerveillé –et on le comprend!– de ses compétences, s'est toujours considéré d'une essence supérieure; roi d'une Création à sa disposition, organisée pour ses besoins, il ne peut résulter que d'un *projet*, nécessairement conçu par une conscience ultracompétente, projet dans lequel il occupe une position-clef.

Son histoire, telle que ses traditions la lui racontent, est une cascade d'interventions *du plus haut niveau*, de *coups de pouce*, de *miracles* faisant apparaître successivement les étapes d'un projet grandiose dont il ne peut être que l'aboutissement: *Création* d'abord, c'est-à-dire émergence de *quelque chose* à partir du néant, puis animation des premiers êtres vivants par mise en jeu du *souffle vital* (qui aura la vie dure jusqu'à Pasteur), puis en fin de compte de *l'âme* par insufflation de l'haleine divine dans ce qui, sans elle, serait resté un animal.

L'histoire des modèles que la science a proposés au cours des vingt-cinq derniers siècles pour tenter de rendre compte du réel suit le même itinéraire, à ceci près que, *méthodologiquement agnostique* comme elle se veut –et c'est à cette condition essentielle qu'elle a progressé!–, elle va de renoncements en renoncements quant au recours au transcendant.

Aujourd'hui, on s'accorde davantage à décrire l'histoire du réel comme une *arborescence* de processus totalement déterministes dans leur détail mais, en raison de complexifications croissantes, cependant susceptible de présenter des *bifurcations* imprédictibles donnant lieu à ce que les physiciens appellent des *transitions de phase*⁵ ou si l'on préfère des *effets de seuil*, formation de nouveaux systèmes *qualitativement* différents dotés de propriétés entièrement nouvelles⁶: ainsi entre autres la formation de la matière, le découplage matière/lumière, l'apparition des atomes, des molécules, des ébauches de métabolisme prébiotiques, du code génétique (universel!), de la cellule, des formes vivantes avec, dans chaque embranchement, les étapes marquantes: chez nous les vertébrés, le système nerveux dorsal (et non ventral comme chez les vers ou les

mollusques!), la primatisation, la station debout, le développement de l'encéphale et tout ce qui s'en est suivi.

Une vision humaniste

Le spectaculaire développement des sciences cognitives permet aujourd'hui de penser la question de l'activité humaine dans sa totalité; on n'en est plus à ce Yalta digne de l'ancienne formule *oratoire/laboratoire* voulant attribuer à chacun son territoire: aux lois physiques de rendre compte du tangible, du chimique, du biologique, de l'organique soit, à la limite peut-être même de cette part *mécanique* (numérique?) de l'activité cérébrale dont, chez les droitiers, l'hémisphère gauche est dit-on spécialiste, mais pas plus loin! Non! Pour le supérieur, le proprement humain, le sublime, le métaphysique, l'artistique, le *spirituel*, il fallait en référer à *plus haut*, au deuxième monde, au caché, au transcendant, au divin.

Eh bien, c'est précisément cela qui est remis en cause aujourd'hui, et pas seulement dans des cénacles où ne se retrouveraient que des caricatures de Monsieur Homais: aux yeux d'une majorité importante d'ailleurs croissante de scientifiques de toutes disciplines, le *monisme*, vision du monde faisant l'économie de tout autre *état de réalité* pour qui le bon vieil immanent *doté de toutes ses possibilités* suffit amplement. Vision profondément humaniste s'il en est.

Et la *spiritualité* alors, qu'en ferons-nous?

J'ai déjà dit deux fois que j'allais m'expliquer à ce sujet. M'y voici!

Habituellement, le mot *spiritualité* implique automatiquement *référence à une transcendance*. Il me paraît que ce n'est en rien nécessaire. La richesse de notre immanence nous en dispense.

L'homme est un tout: pas d'esprit sans cerveau, mais pas de cerveau non plus sans corps, et cela, on aurait trop tendance à l'oublier: dans un ouvrage magistral et de lecture jubilatoire⁷, un des plus brillants neurologues américains nous le rappelle judicieusement se plaçant ainsi dans ce monisme tellement en avance sur son temps professé par Spinoza.

L'être humain vit essentiellement dans son *imaginaire*, cette représentation toute personnelle qu'il s'est faite, au travers de ses sensations et tout au long de son existence, du monde qui l'entoure, de lui-même tel qu'il se perçoit et de ses rapports avec ce monde. La part *objective* de cette représentation est minime au regard de son *imaginaire*, je dirais même son *univers fantasmagorique*, constitué de souvenirs affectivisés, réinterprétés, réorganisés, d'intentions pas toujours claires, de désirs plus ou moins conscients. Alors que l'animal vit essentiellement dans le *hic et nunc*, dans l'immédiat de l'instant et du lieu, nous avons cette possibilité magnifique (mais parfois psychologiquement coûteuse...) de nous ébattre dans ce monde virtuel. Selon notre lieu de naissance, notre milieu, notre culture, cette *vie intérieure* sera colorée philosophiquement, religieusement, idéologiquement, esthétiquement.

Voilà pour moi ce qu'est la *spiritualité*: être simplement homme suffit à nous en doter.

Notre *nature* y suffit.

Développer cette vie intérieure, l'enrichir, la confronter à celle des autres, en tirer joie et profit, en faire du bonheur, le bonheur d'être; *bien faire l'homme* comme dirait Montaigne.

Paul Danblon

⁴ Je pense notamment à notre vidéo «2500 ans (et plus) de pensée libre», documentaire de 50 minutes produit par le Centre Laique de l'Audiovisuel (CLAV) qui retrace cette épopée et que je ne crains pas de vous recommander chaleureusement!

⁵ Pour fixer les idées, la congélation d'une mare d'eau demeurée à quelques degrés en-dessous de zéro en état de surfusion par *insémination* d'un glaçon qui en déclenche la cristallisation ou, plus prosaïquement, l'émulsion correctement menée d'une mayonnaise.

⁶ Il n'est pas jusqu'à l'inconfortable singularité du big-bang à connaître une telle *relecture*: son statut d'événement unique sur lequel la science ne peut avoir rien à dire a tendance à se dissoudre dans d'autres modèles par l'idée de la banalisation du processus qui serait d'une totale trivialité dans un référentiel beaucoup plus général, il est vrai, nommé avec esprit et même un certain humour *multiunivers*... Après tout, pour-quoi faut-il nécessairement un début? Admettre qu'il y a eu de l'Être *de tout temps* avec seulement des modifications successives et cela jusqu'à plus soif est-il plus ou moins dérangeant que l'hypothèse du démiurge, du *primum movens* que la plupart des doctrines se sont crues obligées d'invoquer?

⁷ Antonio R. Damasio «*Spinoza avait raison*». Joie et tristesse: le cerveau des émotions. Éd. Odile Jacob.

¹ Dossier autour de l'ouvrage de Patrick Jean-Baptiste, *La biologie de Dieu*, éd. Agnès Viénot, 310 p.

² Cette remarque n'est pas pur persiflage! On sait que des auteurs comme le Pr. Brune assurent que certains défunts se manifestent en recourant à l'équipement bureautique le plus moderne en délivrant des messages audiovisuels (souvent, il est vrai, à la limite du déchiffrable) sur des magnétophones ou vidéos laissés en position d'enregistrement mais sans micro ni caméra branchés...

³ Pourquoi d'ailleurs s'arrêter en si bon chemin? Certains mouvements spirites, par exemple, ne se limitent pas au classique dipôle *corps/esprit*; ils distinguent plusieurs *instances* telles que âme, aura, corps astral, peresprit, autant d'états d'existence de différentes natures...

L'essor des croyances parallèles*

L'univers des croyances parallèles est très hétérogène: celles que nous avons sélectionnées font appel à la fois à des croyances anciennes (fantômes, esprits des morts), aux différentes mancies (astrologie, voyance, rêves prémonitoires, chiromancie) et à des croyances «modernes» (parapsychologie, extraterrestres). Le tableau 1 montre l'évolution de ces croyances en France à partir de trois enquêtes allant de 1982 à 1993¹.

On observe d'abord que la croyance la moins fréquente, les fantômes, les revenants, atteint tout de même 11%. En outre, environ la moitié des personnes interrogées déclarent croire au phénomène évoqué dans trois cas: la transmission de pensée (55%), les guérisons par magnétiseurs (55%), enfin l'explication des caractères par les signes astrologiques (46%).

Ensuite viennent les croyances concernant des techniques de divination: entre un tiers et un quart de la population; enfin, celles qui relèvent de l'irruption d'un certain fantastique dans la vie quotidienne. Quoi qu'il en soit, la diffusion de ces croyances apparaît considérable.

La hiérarchie des croyances peut être considérée comme stable entre 1982 et 1993, mais dans les dix cas où la comparaison est possible dans le temps, six sont l'objet d'une augmentation des proportions supérieure à cinq points de pourcentage; et dans trois cas, l'augmentation est de l'ordre de dix points: la transmission de pensée augmente de treize points, l'explication des caractères par les signes astrologiques gagne dix points et les guérisons par magnétiseurs huit points. La tendance générale est donc bien à la hausse. [...]

Les femmes sont plus «croyantes» que les hommes, que ce soit pour le paranormal ou l'astrologie. Plus on est jeune, plus on croit au paranormal, et un écart de plus de vingt points de pourcentage sépare les 18-24 ans des 65 ans ou plus; les variations sont plus faibles pour l'astrologie et, là, la croyance est surtout développée parmi les 40-64 ans.

S'il est vrai que la croyance à l'astrologie est plus fréquente parmi ceux qui n'ont pas atteint le baccalauréat, et tend ensuite à décroître quand le niveau d'études augmente, il n'en est rien pour la croyance au paranormal. Au contraire, ceux qui ont fait des études supérieures scientifiques atteignent un des niveaux les plus élevés, alors que ceux qui n'ont pas dépassé le certificat d'études se situent au niveau le plus bas. Le niveau de croyance des divers groupes socioprofessionnels est très différencié: ce sont les employés qui croient le plus au paranormal aussi bien qu'à l'astrologie. Pour le paranormal, étudiants et cadres supérieurs atteignent des degrés élevés de croyance, alors que les agriculteurs sont au niveau le plus bas. Quant à la croyance à l'astrologie, elle est surtout développée parmi les petits commerçants et artisans, et elle est rare parmi les enseignants (tableau 2).

Ces résultats peuvent surprendre. [...]

Avec la démocratisation de l'enseignement et l'allongement de la durée des études, l'«irrationalisme» ne devait alors subsister que parmi les couches sociales exclues de l'enseignement long ou dans les générations les plus anciennes. Or, nous observons que c'est surtout parmi les jeunes, ceux qui ont fait des études, les cadres supérieurs et les étudiants, que les croyances au paranormal sont les plus fréquentes. Il faut donc abandonner l'idée que l'élévation du niveau culturel va de pair avec l'affaiblissement des croyances irrationnelles et que celles-ci ne seraient encore actives que dans les groupes sociaux les plus éloignés du savoir. [...]

Croyances parascientifiques et croyances religieuses

[...]Une analyse du contenu des différentes croyances aux parasciences pourrait faire penser que ces dernières sont indépendantes des systèmes religieux chrétiens, dominants dans la société française, et pourraient même se situer en dehors du champ religieux. En effet, l'astrologie

ne suppose aucune croyance religieuse: ni l'existence d'un être personnel, principe d'explication du monde, ni l'existence d'une vie nouvelle après la mort ne font partie des théories astrologiques. De même, les croyances au paranormal n'impliquent pas, en général, l'existence de Dieu. Seulement certaines d'entre elles supposent qu'il existe quelque chose après la mort. Par ailleurs, les grandes religions, comme le catholicisme, s'opposent doctrinalement aux «fausses croyances» comme celles qui concernent la plupart des phénomènes paranormaux où elles soupçonnent l'action du diable.

On trouve la trace de ces condamnations dans le fait que les catholiques les plus intégrés au catholicisme, ceux qui assistent toutes les semaines à la messe, sont parmi ceux qui croient le moins souvent aux parasciences, à l'inverse des catholiques détachés de l'Église.

Les croyances au paranormal étant relativement peu fréquentes parmi les catholiques les plus pratiquants, on s'attendrait à ce qu'elles s'opposent aux croyances religieuses, puisque le niveau de celles-ci varie avec le niveau de pratique². Il n'en est rien. La croyance au paranormal va de pair avec toutes les croyances religieuses, en particulier celles qui semblent être fondamentales pour les religions dans lesquelles la plupart des Français ont été socialisés. Ainsi, les croyances aux parasciences sont plus fréquentes parmi ceux qui estiment l'existence de Dieu certaine (3,8%) que parmi ceux qui l'excluent (17%). De même, la croyance en un au-delà de la mort s'accompagne d'un taux élevé de croyance aux parasciences (en particulier si on imagine «une réincarnation», 65%, ou «une autre vie dans l'au-delà», 47%); elle s'oppose, de ce point de vue, à l'opinion qu'«il n'y a rien», 14%. Notons que la croyance au diable, élément du credo catholique et liée à la représentation d'une après-mort, est en augmentation chez les jeunes; elle s'accompagne fréquemment de croyances au paranormal.

On a vu que les catholiques les plus intégrés (qui se situent au niveau le plus élevé de croyances religieuses) étaient, avec les sans religion, ceux qui croyaient le moins aux pa-

rasciences, mais que ces croyances étaient plus fréquentes parmi ceux qui ont des croyances religieuses. [...]

Croyances parallèles et anomie

Les dérégulations des systèmes qui encadraient les attitudes et les comportements, tels que nous les avons évoqués, nous semblent, du moins en partie, expliquer la diffusion des croyances parallèles. Elles évoquent inévitablement des situations d'anomie, comme «dérèglement fondamental des relations entre individu et société³», «les actions des individus ne sont plus réglées par des normes claires et contraignantes».

Nous faisons d'abord l'hypothèse qu'une mauvaise insertion dans le monde du travail représentait une situation de précarité et d'inquiétude pouvant susciter les croyances parallèles. Celles-ci sont effectivement plus fréquentes parmi ceux qui perçoivent des risques de chômage pour eux ou leur famille, ou qui sont déjà au chômage. Des situations d'insertion sociale affaiblie peuvent avoir des mêmes effets: les croyances au paranormal sont plus fréquentes parmi ceux qui vivent des situations familiales particulières. Il en est de même pour l'inquiétude que l'on peut avoir pour sa santé et de la crainte du lendemain. On observe que les croyances religieuses subissent également un accroissement avec la plupart de ces symptômes.

Certaines des situations dont on a analysé les effets ont en commun d'être génératrices d'une perte des repères et, par-là, de sentiments d'isolement et d'anxiété. La solitude objective a toutes les chances de s'accompagner d'une solitude subjective: «Je me sens souvent seul dans la vie», «Je n'ai pas beaucoup d'amis sur lesquels je peux vraiment compter», «Actuellement je ne suis pas satisfait de ma vie sentimentale». Quels que soient ces indices du sentiment de solitude affective, ils s'accompagnent d'une augmentation des croyances parallèles aussi bien que religieuses. [...]

Les cadres d'appréhension du monde, qui lui donnent sens et ordre, propres à chaque individu, sont en grande partie déterminés par les différentes organisa- ➤

Évolution des croyances aux parasciences (1982 à 1993)

Réponses «j'y crois» (en %) ordonnées selon les pourcentages décroissants en 1993; les taux de sans réponse n'excèdent pas 5%.

Dites-moi pour chacun des phénomènes suivants si vous y croyez ou non?	1982	1988	1993
La transmission de pensée	42	-	55
Les guérisons par magnétiseurs, imposition des mains	-	47	55
L'explication des caractères par les signes astrologiques	36	40	46
Les rêves qui prédisent l'avenir	-	38	35
Les prédictions par les signes astrologiques, les horoscopes	23	24	29
Les prédictions des voyantes	-	27	24
L'inscription de la destinée dans les lignes de la main	-	17	23
Les envoûtements, la sorcellerie	18	-	19
Les passages sur la Terre d'êtres extraterrestres	-	-	18
Les tables tournantes	13	10	16
Les fantômes, les revenants	5	5	11

Tableau 1. (Ndlr: L'enquête réalisée à nouveau en 2000 a donné, grosso modo, les mêmes résultats - voir *Science et Vie* - septembre 2003- *Le point sur la zététique*).

* Article publié dans *Futuribles* n°260 (janvier 2001), dont nous publions de larges extraits.

Crédulités et jobardises

SEXE	
Hommes	28
Femmes	34
ÂGE	
18-24 ans	42
25-39 ans	38
40-54 ans	31
55-64 ans	27
65 ans ou plus	20
NIVEAU DE DIPLÔME	
Sans diplôme, certificat d'études	24
BEPC, CAP, BEP	37
Baccalauréat	33
Enseignement supérieur	31
dont enseignement supérieur scientifique	37
PROFESSION	
Agriculteur	14
Commerçant, artisan, industriel	29
Cadre, profession intellectuelle supérieure	32
Enseignant	30
Étudiant	39
Profession intermédiaire	26
Employé	38
Ouvrier	28
Inactif	34
NIVEAU D'INTÉGRATION RELIGIEUSE	
Pratiquants dominicains	27
Pratiquants mensuels	41
Pratiquants occasionnels	33
Non-pratiquants	30
Sans religion	27
Autres religions	43

¹ L'enquête de 1993 a été financée par la cité des sciences et de l'industrie et le journal *Le Monde*. Le questionnaire a été rédigé par Daniel Boy et Guy Michelat, et l'enquête réalisée par la Sofres. Ses premiers résultats ont été présentés dans un colloque de la Cité des sciences en février 1993. Voir Daniel Boy, Guy Michelat, «Premiers résultats de l'enquête sur les croyances aux parasciences», in *La Pensée scientifique et les parasciences*, Paris, Albin Michel, Cité des sciences et de l'industrie, 1993, pp.208-223. «Les Français et les parasciences», in *Sofres. L'état de l'opinion 1994*, Paris, Seuil, 1994, pp. 202-217.

² On a montré que la fréquence de l'assistance à la messe était liée au degré de croyance et qu'elle représentait une bonne mesure du niveau d'intégration au catholicisme. Voir Guy Michelat, «Ce que se dire catholique veut dire. Les facettes de l'appartenance au catholicisme» in Guy Michelat, Julien Potel, Jacques Sutter et Jacques Maître, *Les Français sont-ils encore catholiques?*, Paris, éd. du Cerf, 1991, pp.129-209.

³ Raymond Boudon, François Bourricaud, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 1982.

Guy Michelat est directeur de recherche émérite du CNRS. Il est l'auteur de nombreuses publications sur les valeurs et les croyances.

Guy Michelat

Le 31 août 1997, l'épouse divorcée de l'héritier du trône britannique, née Diana Spencer, connaissait une fin tragique dans un accident de voiture survenu à Paris, au tunnel de l'Alma, en même temps que son compagnon saoudien et le chauffeur de la Mercedes fonçant à toute vitesse, pour échapper, a-t-on dit, à une meute de *paparazzi*. Quelques jours plus tard, la retransmission des obsèques de la Princesse de Galles aurait rassemblé autour des étranges lucarnes du monde entier un bon milliard de téléspectateurs. Devant les grilles du palais de Kensington, résidence de la princesse, furent déposés des quintaux ou des tonnes, j'ai oublié, de fleurs et d'autres objets figurant le deuil, désormais de couleur blanche sous nos latitudes, depuis quelques épouvantables assassinats d'enfants. Un nombre considérable de gens ordinaires, qui ne fréquentaient pas les prétendus grands de ce monde, aurait pleuré celle qu'on s'empresse de surnommer la «Princesse du peuple» ou même parfois la «Princesse des pauvres». À quinze cents euros la nuit au Ritz, cela faisait une pauvreté très supportable, mais, à l'époque, on aurait passé un assez mauvais moment à oser le faire remarquer. «On», en l'occurrence, désigne ici les médias audiovisuels et la presse écrite, pas seulement du reste celle de la variante «pipelette», pour reprendre l'heureuse expression de mon ami Gabriel Thoveron. Loin de moi l'idée de dénier à la mort brutale de cette jeune mère de trente-huit ans son authentique dimension tragique. Mais cela ne devrait pas empêcher de s'interroger sur les causes d'une vague considérable d'émotion transnationale, dont la sincérité ne pourrait être aisément mise en cause¹.

Lady Di, pour lui donner son sobriquet médiatique, fait partie de ce qu'Edgar Morin a appelé les Olympiens, ces gens qui échappent au sort du commun et au jugement qui est communément réservé aux actions de ceux-ci. À l'égard de ces personnages hors normes, jouent diverses croyances qu'entretiennent avec soin presse et médias audiovisuels. En l'occurrence, que la princesse de Galles se préoccupait réellement du sort des miséreux, qu'elle militait pour la suppression de leur misère, qu'elle oeuvrait dans le sens de la naissance d'un monde meilleur. Ne l'avait-on pas vue embrasser une autre championne de la cause des pauvres, Mère Teresa, permettant ainsi aux preneurs d'images du monde entier de diffuser celle de l'union de la vieillesse à bout de souffle et de la jeunesse encore en plein rayonnement. Je ne m'interrogerai pas ici sur les véritables sentiments qu'éprouvait la princesse à l'égard des malheureux. Peut-être déplorait-elle sincèrement leur sort. Mais ce genre de personnage est généralement privé de toute identité personnelle au profit de la mise en scène d'une identité sociale destinée à servir les intérêts de propagandes dont les buts et les moyens leur échappent en général.

Certes, le phénomène n'est pas nouveau. Sous l'Ancien Régime, les rois de France passaient pour guérir les écrouelles (autrement dit, mais cela n'aidera guère la majorité d'entre nous: l'adénopathie cervicale tuberculeuse chronique). Pour certains fans, un seul sourire de leur idole qui semblerait leur être expressément adressé peut illuminer une vie entière. Hors normes quant au jugement qu'il est autorisé à porter sur leur vie privée, les Olympiens le sont aussi quant à leurs pouvoirs d'interven-

tion dans la vie des gens ordinaires. Une bénédiction papale, pour pas mal de fidèles, remplacera avantageusement un gros lot au Lotto. Il n'est pas facile d'expliquer les processus qui commandent à ces énigmatiques mises en place de crédulités qui résistent le plus souvent à toute tentative de critique rationnelle.

Car, bien davantage que de croyance, c'est bien de crédulité qu'il s'agit, voire même de jobardise pure et simple. Le phénomène est proche de celui que la piété populaire entretient autour de statues de saints ou autres objets générateurs, selon des traditions fortement implantées, de miracles divers: guérisons inopinées, stérilités surmontées, fortunes recouvertes, etc. Même lorsque les supports de ces miracles semblent ne reposer que sur une supercherie facile à mettre en évidence, cela marche parfois encore, comme marchent très bien d'autres supercheries (n'en déplaise au doctorat accordé avec une ridicule complaisance à Elisabeth Tessier), l'horoscope et les multiples pratiques de divination.

Angeli armati de Giotto. Exposition Europalia - La chapelle de Scrovegni (espace culturel ING jusqu'au 11 janvier 2004).

Gober et faire gober

Dans toute société, les membres qui n'occupent pas une position de pouvoir réelle –même si on est toujours le petit chef de quelqu'un–, ceux qu'on a appelés les citoyens lambda, ressentent généralement une certaine forme d'embarras à l'égard du monde, lequel leur paraît compliqué, inextricable, illisible. Dans des temps plus anciens (et encore à notre époque auprès de certains groupes de population), les religions apportaient, à grand renfort de mystères et d'explications qui ne pouvaient être ratifiées que par des croyances, les clés permettant de surmonter cet embarras. Encore devait-elle accorder une certaine place à des cultes ou invocations particuliers, pour l'un ou

l'autre saint efficace pour résoudre tel ou tel problème spécifique, par exemple: c'est la base de la piété populaire dont je viens de parler. Le sorcier ou l'intercesseur avaient pour fonction d'aider tout individu venant faire appel à leurs services à «retourner en paix». Le problème n'était pas toujours résolu, mais pour celui qui en était affecté, l'essentiel est qu'il avait été pris personnellement en compte. Si le problème subsistait, c'est qu'il ou elle ne possédait pas suffisamment de mérites, c'est tout: il ou elle n'avait pas prié assez fort, n'avait pas assez respecté les rites, était encombré(e) par un ancêtre perturbateur, etc.

De nos jours, le recours à l'un des multiples occupants du panthéon populaire¹ n'est plus vraiment à la mode. Le monde s'est désenchanté en même temps qu'il se sécularisait, du moins sous nos latitudes. Mais la sourde inquiétude qui est inscrite au cœur de tout un chacun n'a pas disparu, et même, dans des sociétés dominées par le risque, elle aurait plutôt tendance à croître. D'où sans doute l'inflation des recours aux médecins, mais aussi aux psys, aux diverses espèces de guérisseurs, aux praticiens de diverses manies. Et à la croyance dans les vertus thaumaturgiques des Olympiens, en lesquelles les médias qui, en matière d'obscurantisme ont remplacé les religions traditionnelles, nous incitent à croire, faisant de nous des gobeurs dénués de tout sens critique, qu'il s'agisse de toucher seulement le vêtement d'une idole de la chanson, de recevoir la photo dédicacée, censément par elle, d'une vedette du spectacle ou du sport (qui n'est qu'une catégorie du spectacle), de serrer la main d'un *Royal*, le même phénomène de crédulité joue. Le bénéficiaire voit sa vie transfigurée, et il peut même s'engager dans la troupe de ceux ou de celles qui se livrent de manière régulière au culte du thaumaturge, qu'il s'agisse de Mère Teresa, de Johnny Hallyday, de David Beckham² ou encore du prince Laurent (grâce aux services de l'inénarrable Anne Quévrin et de son émission *Place Royale*, championne de l'audimat sur les ondes de la francophonie belge).

Si ces gens-là sont différents (en mieux!) de nous, c'est qu'ils possèdent des qualités auxquelles nous ne pouvons prétendre. En leur rendant un culte, nous pouvons espérer recevoir quelques bribes de ces qualités. D'où les surprenants engouements pour des personnages parfois aussi ternes que certains princes, ou aux talents aussi minces que ceux de certains «artistes». Les jobards sont légion, et, tout malins que nous sommes, il nous arrive d'en être. À quelques rares exceptions près, nous avons tous une double vie: la première est celle que nous menons au jour le jour, en prière aux «terribles pépins de la réalité», l'autre est celle que nous vivons par procuration, en crédules parfois conscients de l'être, mais alors avec fierté.

Claude Javeau

Le monde s'est désenchanté en même temps qu'il se sécularisait, du moins sous nos latitudes. Mais la sourde inquiétude qui est inscrite au cœur de tout un chacun n'a pas disparu.

¹ Contrairement à ce qui est souvent prétendu, aucune religion ne peut vraiment être tenue pour «monothéiste», même si leurs principes théologiques le proclament. Que l'on songe, entre autres, à tous les saints et saintes honorés dans les églises et ailleurs. Pour l'anthropologue, c'est ce polythéisme effectif qui compte vraiment.

² Si j'en crois l'hebdomadaire *Elle* du 25 août 2003, ce «séduisant» joueur de ballon «a pris la place laissée par la "reine des cœurs"». *Sic transit...*

Sciences, croyances, évidences

Sous cet intitulé, il est de tradition de traiter des rapports entre la foi religieuse d'un homme dit «de sciences» et sa pratique scientifique quotidienne. Lucia de Brouckère¹ a fort bien résumé ce que devrait être l'attitude cohérente d'un scientifique: sa philosophie et son éthique au laboratoire doivent être les mêmes que celles qu'il adopte dans sa vie privée et réciproquement! Il n'y a qu'une manière d'être honnête: intellectuellement.

Le cours de la vie confronte parfois les humains à des choix qui, pour ne pas être nécessairement cruels dans leur rigueur implacable, conduisent à des compromis heureux ou malheureux, à des ruptures douloureuses et des rapprochements bienfaisants. Tel n'est pas l'objet de cette réflexion.

Autre chose est le problème des «idées reçues», des «évidences», de tous les «paradigmes» et «modes» qui jalonnent l'histoire de la pensée scientifique et participent à sa dynamique jusqu'au moment où ils deviennent des facteurs de sclérose qui figent les perspectives et obscurcissent l'avenir plutôt que de contribuer à le transformer.

La mise en évidence d'un fait nouveau ou d'une idée originale prend souvent le contre-pied de ce qui est connu et enseigné. Le propre du chercheur est alors de tenter de l'insérer dans les connaissances déjà acquises. Son origine est généralement mal connue et les voies explicatives consisteront en l'élaboration d'hypothèses susceptibles de le justifier. Pour peu qu'elles résistent à la durée, soit qu'elles s'imposent, soit qu'elles soient imposées par des maîtres fiers de les avoir conçues, elles feront «école». Elles deviendront insensiblement les bases indiscutables (qui ne peuvent plus être discutées!) d'une connaissance nouvelle. On finira par oublier qu'il ne s'agit que d'hypothèses. Une génération plus tard, elles seront devenues de vraies croyances. Qui les mettra en doute deviendra hérétique, sera marginalisé et volontairement ignoré. Il est rare que du vivant de leur auteur ces conceptions prennent la place qui leur revient. Lorsqu'un plus ou moins lointain successeur remettra ces questions sous les feux de l'actualité, le contexte et le langage ayant changé, l'idée ou l'hypothèse seront reformulées car leur présentation ou leur motivation première n'auront plus guère de fondement. En effet, une telle renaissance nécessite un «grand nettoyage»: soit une reformulation complète, soit un effondrement catastrophique de la «vérité» contre laquelle elle se dresse.

L'histoire des sciences est jalonnée d'événements semblables: des résistances intellectuelles ou morales refusent la novation, même justifiée. Ce qu'on appelait au début du XX^e siècle «le Progrès», dans l'exaltation libératoire du déterminisme évolutionniste et scientifique accompagnant l'industrialisation triomphante, c'est la «Science» éclairant la «Raison» et menant au bonheur par le travail! Un cliché qui se superpose au réalisme (?) de Jéhovah chassant «nos premiers parents» du «paradis terrestre» pour avoir tenté de profiter des «fruits» de l'«arbre de la connaissance»: «tu gagneras ta vie à la sueur de ton front», «tu enfanteras dans la douleur». Symétrie ou anti-symétrie?

À défaut de disposer de la place pour justifier par des exemples détaillés et contemporains les effets (ou méfaits?) de l'académisme, du mandarinate et du confort intel-

lectuel que procurent l'illusion de la certitude et le besoin de vérité, citons quelques cas emblématiques.

La résistance au copernicanisme a été, pour notre pays, bien décrite dans deux publications, l'une concernant Libert Froidmont² à l'occasion d'un colloque tenu à Oupaye en 1987, l'autre une journée d'étude³ tenue en 1995 au Palais des Académies.

On y voit les multiples motivations qui poussent à éviter, nier, éluder, éventuellement exalter pendant près de quatre siècles une «évidence» définitivement acceptée aujourd'hui.

Les sciences de la vie ont, par les multiples querelles opposant les écoles fixistes, catastrophistes et évolutionnistes, débouché sur un darwinisme au moins aussi entêté que ne le furent les conceptions des théologiens et des lamarckiens. L'esprit environnementaliste moderne a suscité une renaissance des théories d'hérédité des caractères acquis qui n'a pu émerger que tout récemment à la faveur des progrès de la génétique moléculaire ébranlant la thèse du «tout par l'ADN»⁴.

De même, l'hypothèse cosmologique du big-bang, par ses assises solides et sa logique envahissante, a écarté pendant quarante ans du champ des publications à haute diffusion toute opinion contraire jusqu'aux environs des

années 1990. Les observations de la sonde COBE, puis du télescope spatial «Hubble» et, depuis quelques mois, celles de nombreux observateurs au sol ou dans l'espace semblent présentement retourner la situation. Ici, c'est le progrès technologique qui a ouvert des horizons nouveaux, brisant un quasi-dogme⁵.

L'origine de la vie dans l'univers a donné lieu à de véritables verrouillages d'informations. L'hypothèse de la panspermie (les molécules de la vie ayant une origine cosmique) a été rejetée systématiquement entre la mort de son dernier défenseur Svante Arrhénius (1926) et les tentatives romancées de Hoyle pour en relancer l'idée. Aujourd'hui, sous une forme évidemment rénovée, on la considère comme «hautement probable», au moins partiellement.

N'évoquons pas les difficultés qu'eut la théorie de la relativité à convaincre les physiciens, ni celle de la dérive des continents, les géologues. Quelle difficulté eurent les chimistes à abandonner leur phlogistique (ndlr: feu, considéré comme un des matériaux ou principes de la composition des corps) ou à accepter la théorie de la valence électronique. Les météorologistes eurent toutes les peines du monde à accepter les changements climatiques. Les dérives étant trop faibles et trop lentes pour être significatives eu égard à la précision des mesures, beaucoup se refusaient même à en envisager la possibilité!

En 1939, un astronome illustre démontrait avec une conviction qui emportait l'adhésion de presque tous qu'il était impossible de mettre une sonde en orbite autour de la Terre!

Et pourtant, elle(s) tourne(nt)!

On rétorquera à tout ceci qu'il s'agit d'un processus naturel. Que la prudence impose le scepticisme et qu'après tout quelques utopies finissent bien par se réaliser. «Croire à l'utopie»⁶ fut le titre d'un discours inaugural d'André Jaumotte, recteur de l'ULB en 1972. Il s'agissait pour l'essentiel d'avaliser un train de réformes issu de la contestation de 1968 et de justifier certains engagements de la politique technologique, dont on ne discutera pas ici de l'opportunité.

Les utopies présentent des objectifs souvent mythiques. Elles ne stimulent pas nécessairement le progrès. En bâillonner les chantres n'est pas moins redoutable. Le vrai danger réside dans notre tendance naturelle à scléroser les choses, à éviter les turbulences. Pur égoïsme: nous vieillissons, nos acquis et nos illusions se conservent! Évitions toute casse, que nos vieux jours soient sereins, point de remise en cause! Les turbulences sont généralement plus fortes, le couvercle de la marmite finit toujours pas sauter et d'autres humains (généralement des innocents) souffrent des éclaboussures brûlantes dont notre obstination et leur espérance d'un éternel confort les poussent à refuser l'évidence.

Que de temps perdu en d'aveuglantes querelles dont la vanité n'est perçue que trop tard! Mais est-ce vraiment du temps perdu? L'expérience montre aussi qu'une novation mal assimilée tourne facilement à l'échec sinon au drame.

Entre l'adage populaire «on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs», qui élève la cruauté et l'injustice en système moral, et le dicton de la sagesse «Hâte-toi lentement» prétexte au conservatisme non moins cruel et injuste, l'humanité n'a pas le temps d'hésiter. Elle choisit l'un ou l'autre. Au hasard! ■

André Koeckelenbergh

Théories ineptes cherchent adeptes

Le *Guide critique de l'extraordinaire* de Renaud Marhic est un outil remarquable mis à la disposition de tous ceux qui se trouvent en débat avec les mystiques de l'extraordinaire: un déshabillage rationnel, rigoureux, peut-être un peu froid, des principales formes que prennent les croyances paranormales. C'est aussi une documentation sérieuse pour tous les enseignants qui sont confrontés aux questions naïves des chers petits ou aux interrogations des plus grands et des adultes. Les sujets sont traités avec une objectivité, un respect de l'autre et un sens de la mesure rarement atteints dans le cadre d'un débat trop souvent passionnel.

Le tout est suivi d'une bibliographie étoffée et d'un index bien utile.

Ceux qui se sont souvent frottés au paranormal y apprendront des détails historiques curieux, les autres auront une vue panoramique claire des sujets traités. Cette volontaire linéarité est parfois dérangeante pour le lecteur, car les auteurs, José Ferrand, Marco Bélanger, Frédéric Lequèvre et surtout Renaud Marhic font preuve d'une assurance dans les affirmations qui peut paraître sans concessions alors qu'elles sont soutenues par de nombreuses références auxquelles les lecteurs ont tout intérêt à se rapporter s'ils désirent conforter leur(s) jugement(s). Il est vrai que les errements poétiques des mages et médiums pourraient simplement susciter un haussement d'épaules, être traités d'innocentes sottises et porter les lecteurs à s'interroger: «cela vaut-il la peine de consacrer tant de pages à des thèmes aussi peu sérieux?». Ce guide répond exactement à pareille question en montrant les exploitations, asservissements mentaux et nuisances perverses qui découlent de la pratique de l'occultisme ou des (pseudo) «sciences parallèles». On atteint très précisément ces limites où la tolérance passive ouvre toute grande la porte aux pires fanatismes.

Pour avoir été amené à rédiger ailleurs (*La science face au défi du paranormal*, Quorum 1999) une note concernant les ovnis qui suscita quelques critiques acerbes de mes collègues les plus radicaux, j'ai bien apprécié le chapitre traitant de ce thème (pp. 65-94) rédigé par Renaud Marhic. Il donne une excellente vision synthétique du problème, bien que les tenants de la réalité du phénomène pourraient lui reprocher d'avoir présenté un réquisitoire trop court et, à leurs yeux, incomplet. Mais cette attitude est justifiée par une remarque conclusive qui constate qu'il y a peu d'études scientifiques fondées qui ont été menées sur ces objets mystérieux. Cela est assez exact, mais le caractère volatile et inconstant de ces apparitions n'en est-il pas une justification? Le déjà ancien *Rapport Condon*, pour critiquable qu'il soit sur certains points, est loin d'être un mince feuillet de quelques pages! Son aspect indigeste montre la difficulté qu'il y eut à conclure. On ne résume pas un pavé, aussi compact et aussi épais, en un tour de main!

Dans une brève conclusion, Renaud Marhic constate avec Jean Rostand: «aucune théorie n'est assez inepte pour ne pas faire d'adeptes!». La dernière ligne est un appel à la lecture critique: «s'il est naïf d'espérer en la disparition de l'extraordinaire du paysage sociologique, il n'est jamais inutile d'en expliquer l'instrumentalisation». ■

A. K.

Renaud Marhic, *Guide critique de l'extraordinaire*, avec une préface de Henri Broch, 2002, édit. Les Arts Libéraux, 30 [].

¹ Lucia de Brouckère, *Évolution de la pensée scientifique*, FAML, coll. «Culture laïque», Bruxelles, 1981.

² «Libert Froidmont et les résistances au progrès scientifique» - Actes du colloque tenu au château d'Oupaye, septembre 1987, édit. A. C. Bernès, (1988), Amis des Vieilles Familles d'Haccourt.

³ «Copernic, Galilée et la Belgique, leurs réceptions et leurs historiens» - Actes de la journée d'études du 8 février 1994, édit. C. Opsomer, Palais des Académies, Bruxelles, 1995.

⁴ «L'ADN en question», *Sciences et Avenir*, novembre 2003.

⁵ Cf. le discours du Pape Pie XII au Congrès de l'Union astronomique internationale, Rome, 1950.

⁶ André Jaumotte, *Croire à l'utopie*, 29 septembre 1972, éditions de l'Université de Bruxelles.

L'histoire des sciences est jalonnée de résistances intellectuelles ou morales refusant l'innovation...

Le syncrétisme contemporain

Un bricolage séduisant?

L'on imagine difficilement être tout à la fois monar-chiste et républicain. De même, on ne conçoit pas qu'un adepte d'une des trois grandes religions abrahamiques puisse se déclarer tout à la fois juif, chrétien et musulman. Le monothéisme est en effet exclusif: la Vérité révélée du Livre, qu'il s'agisse de la Torah, des Évangiles ou du Coran, se présente comme «la» Vérité unique et indiscutable puisque d'origine céleste. Certes, ces religions acceptent jusqu'à un certain point le dialogue œcuménique, mais chacune reste détentrice de «la» définition de Dieu qui ne tolère guère la remise en question. Lorsqu'il s'agit d'asseoir son monopole, le Dieu des monothéistes a tendance à excommunier ses rivaux. Voilà pourquoi le dialogue entre deux monothéismes est si difficile et se résume le plus souvent à deux monologues (lorsqu'il n'évolue pas en guerre sainte). Il y a peu, nous avons entendu Mgr Léonard, évêque de Namur, affirmer à la télévision que l'ange Gabriel qui s'adressa à Mahomet n'était pas vraiment le Gabriel biblique. Est-il besoin de rappeler que les juifs n'ont pas reconnu dans le Christ le Messie qu'ils attendent encore et toujours ou que l'incarnation de Dieu en un Fils sauveur relève de l'hérésie aux yeux des musulmans? Semblable exclusion explique partiellement pourquoi la religion a si souvent élevé des murs entre les hommes.

Le «syncrétisme» est l'amalgame d'éléments hétérogènes aboutissant à un nouvel ensemble original.

Le syncrétisme polythéiste

Mais toutes les religions n'ont pas enfermé le divin dans une définition figée aussi rigide qu'un carcan. Songeons aux polythéistes d'antan qui, habitués à la diversité d'un divin multiple, gardaient grandes ouvertes les portes de leur panthéon et étaient toujours prêts à accueillir des dieux étrangers. Il ne serait jamais venu à l'esprit d'un polythéiste, grec ou romain par exemple, de contester l'existence des dieux mésopotamiens, égyptiens, celtes ou autres. Hérodote et Jules César en fournissent deux bons exemples: le premier, lors de son voyage aux bords du Nil, identifia chaque dieu égyptien à son «correspondant» grec, et le second fit de même avec les dieux gaulois, chacun identifié à son «correspondant» romain, jetant ainsi les bases de ce qui allait devenir la religion syncrétique gallo-romaine. Il s'agis-

sait en somme de rapprocher les hommes en rapprochant leurs dieux. C'est ainsi que le perse Mithra fut honoré jusqu'aux rives du Danube et de la Tamise, que l'égyptienne Isis eut ses temples à Athènes ou à Rome et que les hindous ne virent aucun inconvénient à faire de Bouddha ou de Jésus un énième avatar de Vishnou¹. J'ai moi-même été hébergé dans l'Himalaya par des paysans qui honoraient sur leur autel familial Shiva aux côtés du Dalai-Lama. Intrigué, je leur ai demandé s'ils étaient hindous ou

bouddhistes et ils m'ont répondu dans leur anglais approximatif: «*Shiva and Bouddha, same same, no problem*»...

Le syncrétisme oriental

C'est précisément cette propension à assimiler les divinités les plus diverses entre elles et à superposer plusieurs religions que l'on nomme «syncrétisme». Il s'agit de l'amalgame d'éléments hétérogènes aboutissant à un nouvel ensemble original. Autant la mentalité occidentale, frappée au sceau du monothéisme exclusif, l'interprète volontiers comme une confusion, autant la mentalité orientale s'en accommode. Les bouddhistes qui, partis de l'Inde, essaimèrent leur doctrine à travers tout l'Orient ont en effet assimilé les religions et philosophies préexistantes qu'ils rencontraient sur leur route, au lieu de s'acharner à les éradiquer comme le firent généralement nos missionnaires monothéistes.

Le Chinois traditionnel –pour autant qu'il existe encore au lendemain du maoïsme– ne se définit pas comme taoïste ou confucianiste ou bouddhiste, l'un à l'exclusion de l'autre, mais est tout à la fois adepte de Lao-Tseu, de Confucius et de Bouddha. L'expression «les trois religions de Chine» par laquelle on désigne généralement la religiosité chinoise prête donc à confusion car il ne s'agit pas de trois religions distinctes et bien cloisonnées, mais de leur fusion en une seule religion syncrétique, teintée de surcroît par le vieux fond animiste et mythologique de la Chine primitive. Ce syncrétisme s'est introduit jusque dans les temples bouddhiques qui contiennent fréquemment l'une ou l'autre divinité taoïste. Les doctrines et les pratiques des trois religions, initialement fort différentes sinon contradictoires, se sont peu à peu mutuellement influencées: les taoïstes voient en Bouddha un disciple de Lao-Tseu, tandis que les bouddhistes font de Lao-Tseu un Bodhisattva et que Confucius est souvent présenté comme un disciple de Bouddha... Ainsi, le Chinois baptise son enfant au temple taoïste, souscrit à l'éthique confucianiste et s'adresse au bonze pour la célébration de ses funérailles².

Le syncrétisme engendre des religions autonomes dont les ingrédients ont été empruntés à gauche et à droite. La plus belle réussite en la matière reste sans doute le caodaïsme vietnamien. Cette religion fondée en 1925 et riche de quelque deux millions de fidèles réunit «les trois religions qui n'en font qu'une», celles-là mêmes dont il a été question à propos de la Chine. Jusque-là rien de très surprenant vu l'influence de la culture chinoise au Vietnam. Mais le caodaïsme n'en reste pas là: aux côtés de l'Être suprême qui séjourne «dans un temple (*dai*) au plus haut (*cao*) des cieux», il associe allègrement le Christ, Mahomet, Jeanne d'Arc, Napoléon, Winston Churchill, Sun Yat-Sen et Victor Hugo!...

La situation au Japon est sensiblement identique à celle de la Chine: à la vieille religion autochtone des shintoïstes est venu se greffer à partir du VI^e siècle de notre ère le bouddhisme chinois et coréen. Les kami (dieux) du shintô furent assimilés à des réincarnations –des avatars– du Bouddha et des temples bouddhiques s'élevèrent dans les sanctuaires shintoïstes. Le résultat est un amalgame de notions bouddhiques et de dévotion à l'égard des kami, le tout agrémenté de superstitions et de vieilles croyances animistes. L'expression *ryôbu-shintô*, «shintô en deux parties», traduit cette idée fondamentale que les deux religions ne sont que les deux faces d'une seule et même réalité. Comme en Chine, les rites qui rythment les étapes de l'existence sont confiés aux prêtres ou moines des deux

religions. Le Japonais naît et se marie shintoïste, mais meurt bouddhiste. Comme le dit un poème du XV^e siècle: «D'un dieu shintô à un Bouddha, la différence n'est que celle de l'eau et de la vague»³.

Retour en Occident

On aimerait entendre davantage de juifs, chrétiens et musulmans en dire autant de Yahvé, Dieu le Père et Allah et l'on apprécierait la présence d'un menorah dans une mosquée, d'un crucifix dans une synagogue ou d'un minaret au Vatican. Le syncrétisme, on l'a compris, est signe d'ouverture à l'autre et de tolérance. Il suppose que l'on reconnaisse ne pas détenir la Vérité une et unique. Il souscrit à cette pensée de Kipling qui disait de l'autre: toi qui diffères de moi, loin de me léser, tu m'enrichis. Il existe au moins une communauté à laquelle cette perspective ne semble pas une incongruité: il s'agit des quelque deux millions d'adeptes du bahaïsme, une religion syncrétique née au XIX^e siècle en Iran et aspirant à fondre toutes les religions et toutes les civilisations en une grande synthèse dont la portée serait universelle. Mais il est vrai que les baha'is, lorsqu'ils ne sont pas persécutés, sont mal vus et assimilés à une secte pernicieuse.

Encore impensable il y a quelques générations, le syncrétisme gagne des adeptes auprès des nombreux vagabonds spirituels de notre Occident désormais plus déchristianisé que véritablement chrétien. Nous traversons en effet une époque éminemment syncrétique, et cela précisément à l'heure où le monothéisme chrétien traverse une crise d'envergure. Depuis les années 60-70, la spiritualité contemporaine tente avec plus ou moins de bonheur de faire la synthèse entre toutes les aspirations plutôt nébuleuses, pour ne pas dire chaotiques, d'un Occident déçu par le monothéisme et d'une époque en quête d'une nouvelle définition du divin. Les multiples ingrédients du New Age ressemblent aux amalgames évoqués ci-dessus. Nous y trouvons un subtil mélange de druidisme, de chamanisme, d'astrologie, de *channeling* (contact avec les anges et les esprits) et surtout un attrait sans cesse grandissant pour l'Orient et ses techniques psycho-corporelles visant à l'élargissement de la conscience personnelle et à l'épanouissement de l'individu en harmonie avec le cosmos. L'extraordinaire diffusion du bouddhisme en Europe et aux États-Unis résulte de cette même recherche d'une nouvelle planche de salut par laquelle la spiritualité occidentale tente de se renouveler. Cette néo-spiritualité hybride irrite les esprits rationalistes qui y décèlent une résurgence de la superstition et inquiète les autorités religieuses qui, voyant en elle une dangereuse concurrente, s'empresse de la disqualifier en la traitant de «bricolage spirituel pour temps de disette» ou de «fast-food de la religion». Il n'empêche: le syncrétisme contemporain a plus d'un atout pour plaire à notre époque où la mondialisation rêve de créer une culture planétaire. À l'heure où les crispations intégristes, produits du monothéisme, divisent et où l'humanisme athée ne séduit (encore?) qu'une minorité éclairée, cette hétérodoxie offre au moins l'avantage de nous parler d'harmonie et d'ouverture à l'autre. Si les hommes ne peuvent se passer de religion, que celle-ci soit syncrétique!

Xavier De Schutter

Encore impensable il y a quelques générations, le syncrétisme gagne des adeptes auprès des nombreux vagabonds spirituels de notre Occident désormais plus déchristianisé que véritablement chrétien.

³ Lorsqu'elles ne fusionnèrent pas, les deux religions coexistèrent pacifiquement. Ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle, lors de la réforme de l'ère Meiji (1868) que le shintoïsme, devenu religion d'État et teinté de nationalisme impérialiste, voulut se séparer du bouddhisme. Les bonzes furent persécutés, les statues de Bouddha brûlées et les temples fermés. Mais ici aussi, ces persécutions revêtaient un caractère politique plutôt que religieux. De même, le christianisme, introduit au Japon au XVI^e siècle, fut persécuté parce que l'empereur voyait dans les missionnaires portugais et espagnols des agents venus d'Occident pour préparer la conquête du Japon.

Xavier De Schutter est l'auteur des *Métamorphoses du divin*, éditions Espace de libertés, 2002.

Statuettes votives à Kyoto (Japon) - Si le Japonais naît et se marie shintoïste, il meurt bouddhiste.

¹ Par contre, la cohabitation du polythéisme hindou et du monothéisme musulman n'a jamais été aisée. Tout au contraire, elle fut à l'origine de nombreux massacres qui aboutirent à la sanglante partition de l'Inde et à la création du Pakistan en 1947. Aux yeux des hindous, les musulmans sont des barbares ignorant le *dharma* (l'ordre cosmique), tandis que pour les musulmans les hindous ne sont que des infidèles idolâtres et, pire encore, zoolâtres. La rencontre entre ces deux communautés a pourtant porté ses fruits: le sikhisme né au XVI^e siècle se présente comme une synthèse entre l'hindouisme et l'islam. Et l'on trouvera ici et là quelques grands sages ou mystiques, védantins et soufis par exemple, qui surent s'élever au-dessus des différences pour reconnaître, ainsi que le fit Ramakrishna au XIX^e siècle, que «la connaissance conduit à l'unité comme l'ignorance à la division».

² Cela ne doit pas nous faire oublier que les relations entre toutes ces communautés furent parfois orageuses, mais les quelques persécutions locales dont furent victimes les bouddhistes avaient des causes économiques et politiques plutôt que religieuses. La remarque, il est vrai, s'applique également à plus d'une guerre dite de religion (croisades et autres djihads) entre les monothéistes.

Contes: le merveilleux qui rassure

Une interview de Monique Meyfroet, psychologue clinicienne

«L'enfant fait confiance à ce que lui raconte le conte de fées parce qu'ils ont l'un et l'autre la même façon de concevoir le monde», écrit Bruno Bettelheim dans «Psychanalyse des contes de fées». Les contes de fées ne traumatisent pas les petits, selon le psychanalyste, mais répondent à leurs angoisses et exercent une fonction thérapeutique. Une histoire doit, toujours selon lui, développer l'intelligence, enrichir la vie, donner confiance en soi et en l'avenir. Les contes de fées prennent au sérieux les angoisses de l'enfant et l'aident à mettre de la cohérence dans ses sentiments. Ils sont millénaires et universels et possèdent par là une valeur inégalée: l'assurance que l'on peut réussir.

toute la question de la production culturelle qui est aujourd'hui sur la place publique. De tous temps, les enfants ont eu une sucette ou une couverture.... ça ne date pas d'hier. Cette question a été davantage débattue récemment car il y a plus de collectives d'enfants et la question se posait à propos de leur sucette, hygiénique ou pas, faut-il la leur laisser ou non... J'entendais récemment Marcel Rufo¹ qui disait que nous avons tous des objets transitionnels à répétition, comme les jeux vidéos pour les jeunes aujourd'hui².

C'est vrai aussi par rapport à la télévision, aux feuilletons auxquels les jeunes sont rivés?

C'est sûr qu'on entre dans l'imaginaire! On retrouve dans les feuilletons, les «soaps», des thèmes universels et une vision stéréotypée de la famille, la paternité, les enfants légitimes ou non, l'abandon, la perte, la naissance, la mort... Je n'irai pas jusqu'à dire que «Dallas» est un conte moderne, mais les questions traitées sont universelles, qu'on le regarde n'importe où dans le monde. La vision des enfants et des adolescents qui aiment «Sept à la maison» est aussi infiniment stéréotypée: le père pasteur, la femme à la maison, la kyrielle d'enfants... une famille idéale en somme! L'adolescence étant un moment de recherche d'identité, on retrouvera aussi des «contes pour adolescents». Est-ce la raison du succès d'émissions telles que «Star Academy»?

Les contes n'aident-ils pas à penser que même si ce qui arrive est grave, on parvient à s'en sortir?

Les contes d'aujourd'hui sont fort édulcorés par rapport aux contes originaux. Avant la pensée concrète, autour de sept ans, on est dans un monde de croyances et de magie mais, en même temps, on peut avoir développé une grande lucidité sur les problèmes du quotidien, on est aussi aux prises avec des pulsions- on est dans la haine du moment, on est jaloux... Les contes de fées reprennent ces éléments forts et douloureux et doivent d'ailleurs être entendus comme des vecteurs d'émotion.

Mais les choses finissent toujours, d'une manière ou d'une autre, par s'arranger? L'issue heureuse, juste, ne soulage-t-elle pas? Le conte apporte-t-il à l'enfant une réponse plus fantastique que réelle qui répond mieux à ses questions qu'une réponse «scientifique», objective, de l'adulte?

Il y a de cela. Il y a une issue et c'est cela qui est intéressant. Je parle ici de contes racontés et non pas de ceux qui sont transposés au cinéma et qui peuvent se révéler violents pour un enfant. Dans «Bambi», quand on lit: «Les chasseurs ont tué la maman de Bambi...», on imagine cette phrase avec plus ou moins de réalité ou de force. Au cinéma, elle est visible: on ne peut contourner l'image. Serge Tisseron³, qui a travaillé sur les images, constate que, en fonction de ce que l'enfant a dans la tête, les images feront écho ou non. Pour ma part, il vaut mieux raconter d'abord le conte avant de le voir sur écran. Il y a

parfois un réalisme dans l'image qui va davantage percuter les images mentales de l'enfant.

Est-il donc souhaitable que les enfants conservent la croyance en Saint-Nicolas, Père Noël...?

Les adultes ont une tout autre idée du merveilleux que les enfants. Le merveilleux pour les petits et les jeunes enfants n'est pas une réalité édulcorée, comme le pensent les adultes. Le passage de l'insécurité à la sécurité les excite beaucoup et se révèle rassurant. La vision du merveilleux sans méchant, sans marâtre ou sans sorcière, c'est surtout dans la tête des adultes. Ainsi dans la légende de Saint-Nicolas, on retrouve père Fouettard, plein de menaces et lourd de symboles, et les enfants aiment jouer avec ces contrastes. En revanche, ce qui va questionner davantage l'enfant, c'est le fait que Saint-Nicolas véhicule une image d'intrusion toute-puissante. On note d'ailleurs une recrudescence chez les enfants de la peur de Saint-Nicolas. Personnellement, je ne suis pas favorable à ce conte. Pour moi, ce doit être une fête pour les enfants concoctée par des parents bien intentionnés. De plus, il ne faut pas croire à la «fausse» innocence des enfants. Ils feront d'ailleurs parfois semblant de croire à cette histoire afin de «préserver» leurs parents d'une déconvenue... En effet, nombreux sont les adultes qui imaginent qu'on quitte l'enfance quand on ne croit plus en Saint-Nicolas. Sans doute ne sont-ils pas totalement dans l'erreur: c'est le moment où l'enfant a compris que l'adulte, le parent, peut délibérément le tromper par ses affirmations.

Les contes sont-ils lus aujourd'hui comme ils l'étaient hier?

Pour moi, le merveilleux, c'est le jeu: c'est la re-création du monde au quotidien. Entre «Jeu et réalité» (Winnicott), je peux moi, enfant, devenir un magicien, un créateur, un organisateur très puissant. Dans le fait de raconter des contes tels que Cendrillon et Blanche-Neige, on joue, tant l'enfant que l'adulte, à réfléchir et à s'émouvoir, sur les places de chacun, sur son rôle... Ce qui est merveilleux pour l'enfant, c'est d'avoir un «objet» qui est véhiculé par un adulte disponible pour lui et qui l'aidera à «contenir» toutes les forces émotionnelles mises en présence. En bref, c'est le fait de revivre pour l'enfant l'idée qu'il peut compter sur un adulte solide qui le soutient.

Propos recueillis par Michèle Michiels

Aide aux justiciables

«Ça n'arrive qu'aux autres»

À la page des faits divers, un journal hebdomadaire relate: «Dans la fuite d'auteurs d'un cambriolage, une balle perdue est venue se loger dans la jambe d'une passante...»; «un enfant traversant sur le passage pour piétons s'est fait faucher par une voiture...»; «lors du procès d'un père incestueux, la mère de la victime a révélé avoir elle-même été abusée dans l'enfance...», «un libraire, agressé pour la troisième fois dans son magasin, a tiré sur les auteurs du hold-up...», «on a retrouvé, noyé, dans le canal [...] un homme, Rwandais d'origine, dont la famille avait été disséminée lors du génocide...».

Ces récits, s'ils suscitent chez le lecteur curiosité, fascination, sont cependant vécus comme lointains, irréels, un peu comme une histoire qu'on raconte... pas question, en effet, de se laisser toucher par ces récits, de s'identifier à ces «personnages», de se voir soi-même à la place de ces victimes...

Tout ça n'arrive qu'aux autres, ailleurs et loin... Et pourtant...

Les services d'aides aux victimes sont agréés et subsidiés dans le cadre de l'aide aux justiciables pour assurer aux victimes d'infractions et à leurs proches une aide sociale, une information juridique et un accompagnement psychologique.

Car quand l'impensable se produit, comment faire face? Comment surmonter les symptômes envahissants liés au traumatisme ou au deuil? Comment, financièrement, supporter le coût d'une hospitalisation, d'une incapacité de travail permanente ou d'un procès? Comment s'y retrouver dans le dédale judiciaire pour faire reconnaître ses

droits en tant que victime? Mais aussi, comment parler aux enfants de toute cette violence, comment ne pas la reproduire lorsqu'on n'a pas eu de repères, quand toutes les cartes ont été brouillées, comment faire confiance à nouveau, etc.

Qu'il s'agisse de faits anciens comme les maltraitances familiales, les abus sexuels dans l'enfance, les effets transgénérationnels de guerres ou génocides... ou de faits plus récents qui ont produit une rupture dans le quotidien d'une personne, les assistants sociaux, juristes, psychologues du service accompagnent les victimes dans l'ensemble des conséquences d'une victimisation. Car chaque fois que quelqu'un s'est mis «hors la loi», une victime l'a accompagné dans cet «hors cadre», dans cet impensable et a donc subi, pour elle-même, les effets de cette rupture, de cette déliaison. Tout comme pour les auteurs, pour les victimes, une attention de la société est nécessaire pour leur permettre de se réinscrire dans l'existence et de ne pas rester en marge.

Amélia Kalb

Amélia Kalb est présidente du Service d'aide aux justiciables de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

Adresses utiles

- FÉDÉRATION DES SERVICES LAÏQUES D'AIDE AUX JUSTICIALES, rue Lelièvre 5, 5000 Namur - Tél./Fax. 081/26.13.52.
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIALES - NAMUR, rue P. Joseph Lion 3, 5500 Dinant, Tél./Fax 082/22.73.78 - email asj.laique@mifbn.org
- SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIALES ET AUX VICTIMES, rue Saint-Lambert 34, 4040 Herstal, Fax 04/248.48.10 - 04/264.91.82 - Fax. 04/248.48.12.
- SERVICE D'AIDE AUX JUSTICIALES DU HAINAUT, rue de la Citadelle 135, 7500 Tournai, Tél./Fax. 069/21.10.24.
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIALES - CHARLEROI, rue de France 31, 6000 Charleroi. Tél. 071/53.91.87 - Fax. 071/53.91.81.
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIALES ET AUX VICTIMES DE LA PROVINCE DE LUXEMBOURG, place Communale 21-25, 6800 Libramont, Tél./Fax. 061/21.04.51 - email viviane.godfroid@skynet.be
- SERVICE LAÏQUE D'AIDE AUX JUSTICIALES ET AUX VICTIMES - BRUXELLES, rue Haute 314, 1000 Bruxelles - Tél. 02/537.66.10 - Fax. 02/537.12.22.

Bertrand Gadenne, *Le souffleur de bulles*. (Dispositif interactif et vidéos. *Apparitions* - Iselp, bd de Waterloo 31, 1000 Bruxelles - Jusqu'au 6 décembre 2003).

¹ Marcel Rufo est pédopsychiatre.

² Voir aussi *Espace de Libertés* n°315- (Un «doudou» moderne).

³ Psychanalyste et pédopsychiatre.

L'enseignement en Communauté française

Un haut degré d'iniquité

En juillet dernier, le Groupe européen de recherche sur l'équité des systèmes éducatifs (Gerese) déposait à la Commission européenne un rapport intitulé: «L'équité des systèmes éducatifs européens. Un ensemble d'indicateurs»¹.

Les résultats de cette étude ont trouvé un large écho dans la presse belge francophone en raison d'un constat particulièrement interpellant: le système éducatif de la Communauté française de Belgique semble se démarquer, par rapport à ses voisins européens, par un haut degré d'iniquité².

L'égalité: un concept polysémique

Dans l'étude, le concept d'équité éducative a été préféré à celui d'égalité éducative. Cette dernière notion, plus répandue et, a priori, plus simple à appréhender, est pourtant problématique. En effet, il existe différents types d'égalité éducative: l'égalité d'accès à l'école, l'égalité de traitement (par exemple, disposer des mêmes conditions d'apprentissage), l'égalité en termes d'acquis scolaires (par exemple, acquérir, au moins, un même niveau minimum de compétences en lecture) et enfin, l'égalité en termes d'émancipation sociale et de valorisation des diplômes sur le marché de l'emploi. L'égalité éducative est donc un concept polysémique dont certaines des dimensions peuvent se côtoyer simultanément au sein des systèmes éducatifs de l'Union européenne. Ainsi, parmi les textes légaux régissant le système éducatif de la Communauté fran-

çaise, il est tantôt fait référence à l'égalité d'accès à l'école, tantôt à l'égalité d'acquis scolaires en termes de socles de compétence à acquérir par tous³. Pour atteindre ce second objectif, les décideurs ont notamment opté depuis une dizaine d'années pour la généralisation d'une logique de discriminations positives, inégalitaires en soi, afin d'offrir un meilleur traitement aux élèves potentiellement défavorisés. L'imbrication complexe de différentes logiques égalitaires a poussé les auteurs de l'étude à développer une approche multidimensionnelle où ces logiques peuvent interagir dans un débat ouvert à différents choix politiques.

Quelle équité dans l'enseignement en Communauté française?

Parmi les indicateurs construits, certains sont centrés sur le *contexte des inégalités éducatives*. En effet, aucun système éducatif ne fonctionne en vase clos, déconnecté de toute réalité socioéconomique et culturelle. Ces indicateurs permettent de situer chaque système éducatif européen dans la société dans laquelle il s'inscrit: si cette société est particulièrement injuste ou inégalitaire, le système éducatif aura d'autant plus de mal à mettre en œuvre des politiques équi-

tables, et les prescrits légaux d'une telle société ne l'encourageront peut-être même pas dans ce sens.

Cette première série d'indicateurs permet notamment de prendre la mesure de l'«incitation» à poursuivre des études: si l'on constate de grandes disparités en matière d'emploi en fonction du niveau d'études, on peut imaginer que les élèves (et leurs parents) seront d'autant plus encouragés à poursuivre leur scolarité. De ce point de vue, la Belgique⁴ est l'un des pays où le niveau d'études atteint par les élèves est particulièrement déterminant par rapport à l'emploi qu'ils pourront occuper dans l'avenir. En effet, les personnes qui n'obtiennent pas de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur éprouvent des difficultés importantes sur le marché du travail et, bien que ceci soit vrai pour tous les pays de l'Union européenne, cette distinction est plus forte en Belgique que dans la plupart des autres pays de l'Union.

Cette information peut être mise en parallèle avec les aspirations professionnelles des élèves de quinze ans. Ainsi, en Belgique, les élèves dont les parents exercent les professions les moins prestigieuses, tout comme ceux qui ont de très faibles résultats en lecture, ont des aspirations nettement moins élevées que les autres élèves. Il apparaît que, pour ces deux catégories d'élèves, les incitations à poursuivre des études et à s'engager dans les parcours scolaires les plus prestigieux sont moindres. Ceci pose un réel problème en matière de politique éducative dans un pays où, comme nous l'avons vu, le niveau éducatif est particulièrement déter-

C'est en Communauté française que l'écart entre élèves forts et faibles est le plus important.

minant pour l'accès ou le maintien dans l'emploi. L'importance du «bien éducatif» sur le marché du travail belge renvoie donc chacun face à ses responsabilités: puisque le système éducatif a une importance névralgique pour l'avenir des générations et puisque, dans le même temps, il se veut «égalitaire», il importe d'autant plus qu'il soit efficace, équitable, et qu'il offre à tous les élèves, sans distinction liée à l'origine socioéconomique, au sexe ou à la nationalité, les mêmes chances d'émancipation sociale.

Dispositifs pour les élèves «à risques»

Dans cette optique, d'autres indicateurs permettent de mieux analyser les *processus d'éducation*: la durée moyenne des études, les dépenses d'éducation, la qualité de l'éducation telle qu'elle est perçue par les élèves⁵, etc. À ce niveau, la Communauté française semble disposer de dispositifs potentiellement favorables pour les élèves dits «à risques»: les élèves d'origine sociale défavorisée et les élèves les plus faibles se trouvent généralement dans des classes moins nombreuses que dans les autres pays. Dans le même sens, les élèves nés à l'étranger se déclarent plus favorablement soutenus par leurs enseignants que les autres. Autre distinction positive: la différence d'espérance de scolarisation, en termes de nombre d'années, entre les élèves qui font les études les plus longues et ceux qui font les plus courtes est l'une des plus faibles de l'Union européenne. Il faut cepen-

dant relativiser ce dernier constat, car même si la durée de l'obligation scolaire jusque dix-huit ans peut, plus qu'ailleurs, permettre aux élèves de bénéficier de nombreuses années d'enseignement de base, il ne faut pas omettre qu'un grand nombre d'entre eux passent plusieurs années au même niveau d'études et peuvent quitter le système d'enseignement obligatoire sans une certification finale à ce niveau. La tradition très ségrégative du système d'enseignement en Communauté française (redoublements, orientation précoce dans différentes filières) est d'ailleurs une des explications les plus probables de son degré d'iniquité plus élevé que dans les autres pays car, parmi ceux-ci, nombreux sont ceux où le redoublement des élèves est presque inexistant et où il n'existe pas de filières différenciées dans l'enseignement avant l'âge de quinze ou seize ans.

Ségrégation

D'autres indicateurs traitent également des «inégalités d'éducation en matière d'acquis cognitifs», et permettent de mettre en exergue, à la suite de l'étude Pisa 2000⁶, que le système éducatif de la Communauté française est, en Europe, l'un de ceux où les compétences des élèves sont les plus dispersées. En d'autres mots, l'écart entre les élèves les plus forts et les plus faibles est nettement plus important qu'ailleurs, signe que le système éducatif assure difficilement à tous les élèves un minimum d'égalité en termes d'acquis scolaires. L'ampleur de la ségrégation entre les établissements scolaires en Commu-

nauté française est sans doute l'une des causes de cette disparité du niveau de compétences des élèves: plusieurs dispositifs se conjuguent en effet pour «trier» les élèves selon leurs caractéristiques et les rassembler dans tel établissement et dans telle filière. L'ampleur de cette ségrégation scolaire entre les établissements a été calculée et montre qu'en Communauté française, il faudrait qu'environ 60% des élèves faibles changent d'école pour que l'ensemble des élèves faibles soient répartis de manière égale dans l'ensemble des établissements scolaires, contre seulement 30% en Finlande ou en Suède⁷! On constate également que les élèves de la Communauté française sont encore inégalement regroupés au sein des établissements scolaires selon le statut des professions exercées par leurs parents, leur pays d'origine et leur origine linguistique. La liberté du choix de l'établissement scolaire et la concurrence que se livrent ces établissements entre les différents réseaux d'enseignement ou au sein même de ceux-ci peuvent expliquer en grande partie ce phénomène. Ce choix politique fort, car constitutionnel, peut donc se heurter à la concrétisation de principes d'égalité définis par exemple dans le «Décret missions».

Le système éducatif de la Communauté française se caractérise donc par un haut degré d'iniquité dans différents domaines. Mais il ne faudrait pas se contenter de ces constats. Le rapport du Gerese se veut un outil permettant aux décideurs d'évaluer et de (re)définir des politiques éducatives adaptées aux choix politiques et de sociétés des citoyens ou des acteurs du système scolaire. Certains d'entre eux (un échantillon d'élèves de deuxième secondaire) se sont d'ailleurs exprimés dans le cadre d'une enquête pilote sur les sentiments de justice à l'école⁸. Déjà à ce niveau, les élèves manifestent des opinions tranchées sur la justice du système éducatif: près de la moitié pense qu'un enseignement juste devrait consacrer plus d'attention aux élèves les plus faibles... mais seulement 4% estiment que c'est effectivement le cas.

■

Ariane Baye, Julien Nicaise, Marie-Hélène Straeten et Marc Demeuse

La Belgique est l'un des pays où le niveau d'études atteint par les élèves est particulièrement déterminant par rapport à l'emploi qu'ils pourront occuper dans l'avenir.

⁶ Voir aussi «Pisa 2000. Les mauvais scores de la Communauté française», *Espace de Libertés* n°306/décembre 2002.

⁷ Les excellents résultats de la Finlande lors de l'étude PISA 2000 de l'OCDE montrent que, contrairement aux idées reçues, l'hétérogénéité des établissements scolaires et des classes en termes de caractéristiques des élèves est loin d'être incompatible avec un très bon niveau de compétence moyen et une proportion d'élèves très compétents plus qu'enviable.

⁸ Cette enquête pilote a été menée dans le cadre de l'étude discutée dans ces pages.

Les auteurs sont chercheurs au Service de Pédagogie expérimentale de l'Université de Liège.

¹ Une version électronique du rapport est disponible sur le site de la Commission européenne: http://europa.eu.int/comm/education/programmes/socrates/observation/equality_fr.pdf

² L'étude, soutenue par la Commission européenne dans le cadre du programme Socrates, a été coordonnée par le Service de Pédagogie Expérimentale de l'Université de Liège. Menée en partenariat avec plusieurs autres universités, elle a permis l'élaboration de 29 indicateurs comparatifs relatifs à l'équité des systèmes éducatifs européens.

³ Il faut néanmoins rappeler que le système belge est basé, non sur l'égalité, mais sur la liberté d'enseignement, c'est-à-dire sur le caractère privé de celui-ci: c'est ce qu'affirme la Constitution depuis l'indépendance et cela n'a jamais été remis en cause depuis, même si lois et décrets ont progressivement infléchi cette conception «ultra-libérale» en introduisant d'autres objectifs (via par exemple le «Décret missions» ou le «Décret sur les discriminations positives»).

⁴ Pour cet indicateur, on ne dispose pas de données spécifiques pour la Communauté française.

⁵ Dans le cadre d'une étude pilote, 1632 élèves de deuxième année de l'enseignement secondaire ont été interrogés en Communauté française sur leurs normes et sentiments de justice par rapport au système éducatif.

Le chagrin des Juifs

L'entretien de Jean Sloover avec Henri Goldman

Laïcisée et sécularisée, la communauté juive de Belgique pourrait idéalement servir de modèle à d'autres minorités. Mais quid de la «nouvelle judéophobie»?

En brassant les cultures, la mondialisation propage les groupes repérables par des intérêts communs. Certains d'entre eux, au nom de leur spécificité, revendiquent parfois des prérogatives qui malmènent l'un ou l'autre principe de la démocratie libérale. Loin de l'idéal républicain, le citoyen va-t-il s'effacer derrière un sujet soumis aux normes de son groupe d'appartenance? Tel est le nouveau spectre qui hante l'Europe. La Belgique, certes, n'en est pas là. Néanmoins les comportements identitaires n'y sont pas absents. Pour éclairer ce débat délicat, la revue *Politique* propose un détour par la communauté juive du pays¹. On y découvre un judaïsme laïcisé et sécularisé, marqué par une volonté d'intégration mais qui, majoritairement, considère Israël comme centre de la vie juive. C'est dire que le conflit du Proche-Orient l'affecte. Repli communautaire? L'avis de Henri Goldman, rédacteur en chef de *Politique*.

Comment définiriez-vous le communautarisme?

Comme le positionnement de l'individu dans la société au travers de son groupe d'appartenance ethnico-culturel.

Quel regard portez-vous, à la lumière de cette définition, sur la communauté juive de Belgique?

Elle est, pour une partie d'entre elle, organisée au travers de structures multiples: écoles, associations, centres culturels, périodiques de liaisons, radio libre, etc. Bien que nombreux sont ceux qui s'en défendent dans la frange éclairée de cette communauté, une telle structuration relève de plus en plus du communautarisme. Cette situation, qui n'a rien d'un défaut, s'explique aisément: toute minorité, surtout si elle est ou a été opprimée, a tendance à nouer des liens forts entre ses membres et à s'interroger collectivement sur les répercussions que peuvent avoir pour elle les évolutions de l'environnement dans lequel elle vit. Dans le cas particulier de la communauté juive, en Belgique comme ailleurs, cette tendance s'est évidemment trouvée renforcée en raison de l'exacerbation dramatique du conflit israélo-palestinien.

Le dossier de *Politique* met aussi en évidence que cette communauté est bien acceptée dans notre pays.

Cela tient au fait qu'il s'agit d'une communauté semi-ouverte en ce sens que l'appartenance de ses mem-

Un des attentats qui ont ravagé Istanbul.

bres à ladite communauté est le plus souvent le résultat d'un choix conscient, alors que dans d'autres communautés, c'est massivement le monde extérieur qui assigne aux individus concernés leur groupe ethnico-culturel d'origine: exclusion, ghettoïsation, stigmatisation, etc. Les Juifs de Belgique constituent –du moins à Bruxelles, c'est moins le cas à Anvers– un groupe humain à ce point laïcisé et sécularisé qu'il n'est plus socialement visible, sinon par le patronyme. S'il le souhaite, un Juif peut donc échapper largement –je n'ai pas dit totalement– aux formes traditionnelles de l'assignation communautaire.

Relents de «dhimmitude»

Le modèle communautaire juif belge pourrait-il servir d'exemple à la communauté arabo-musulmane?

Il le pourrait théoriquement et ce serait effectivement une bonne chose de voir l'islam se laïciser et se séculariser à son image. Mais, en pratique, le modèle juif est-il transposable de manière non problématique? Toute minorité ethnico-culturelle en voie de sécularisation est, dans une société ouverte comme la nôtre, menacée d'une aspiration irréversible allant jusqu'à l'assimilation totale, c'est-à-dire l'oubli radical des origines. Un maintien non conflictuel des particularismes me semble, au nom de la «biodiversité culturelle», néanmoins préférable à semblable appauvrissement collectif. Il faut cependant voir ce que, en l'espèce, impliquerait la persistance du particularisme musulman sur le modèle juif. Ce n'est, en effet, ni la religion, ni la langue qui rassemblent aujourd'hui les membres de la communauté juive. La fréquentation croissante des synagogues signe davantage un besoin d'ancrage social qu'une reviviscence de la foi. Quant à la culture yiddish, elle a été pratiquement anéantie à la fois par le génocide, l'assimilation forcée pratiquée par le stalinisme et les succès du sionisme politique qui la regarde comme la langue du temps maudit des ghettos. Dès lors, ce qui constitue aujourd'hui le centre de gravité de la communauté juive, c'est essentiellement Israël. Souhaite-t-on que le Maroc ou la Turquie soit demain ce qui tiendrait ensemble la communauté musulmane? J'en doute...

Une religiosité quiétiste alliée à une tendance à la sécularisation des conduites et des croyances singulariserait l'islam européen. Certains des islamologues les plus avertis estiment en outre que les musulmans d'Europe refonderont à terme leur identité sur les thèmes universalistes et humanistes du message islamique. Dans cette perspective, la laïcité du judaïsme belge ne peut-elle au moins leur servir d'exemple?

La page est ouverte, mais ce serait en tous cas un gros travail. Dans le cas des musulmans, les cultures d'origine restent bien évidentes et parviennent à nous par le biais des technologies de communication. Pour les Juifs, le problème se pose autrement: Israël est un produit récent de l'histoire et les Juifs de la Diaspora ne viennent pas de là. Quant à la laïcisation des rites religieux, elle serait très malaisée pour les musulmans: dans une société dont le calendrier annuel est rythmé par les fêtes chrétiennes, comment, sans religion, garder vivant le temps islamique quand celui-ci renvoie essentiellement à des épisodes de la vie du prophète? Rendu tout juste possible par le fait que le temps juif commémore, lui, des événements historiques vécus par le peuple hébreu, ce travail de laïcisation relève déjà, pour les Juifs, de la quadrature du cercle...

La résurgence de l'antisémitisme dans nos pays n'est pas contestable. Souscrivez-vous pour autant à la notion de «nouvelle judéophobie» que ses théoriciens, comme Pierre-André Taguieff², présentent comme une forme inédite d'antisémitisme en ce sens que celui-ci, nourri maintenant par l'islamisme politique et l'extrême gauche, se manifesterait aussi dans des couches sociales nouvelles à savoir l'immigration d'origine arabo-musulmane?

Je pourrais souscrire à cette notion: il y a effectivement des phénomènes nouveaux à l'œuvre dans le champ de l'antisémitisme. Il est en particulier exact qu'une forme de judéophobie nourrie de références anticolonialistes s'exprime dans certaines franges de la population arabo-musulmane et que la gauche, en raison de cet enracinement tiers-mondiste, ne critique pas ou pas assez fermement. L'islam a d'ailleurs toujours charrié une modalité singulière d'antisémitisme. Les Juifs du monde musulman étaient, en effet, comme les chré-

tiens, cantonnés par la Shari'a, la loi coranique, dans un statut de soumission et d'avilissement structurels appelé «dhimmi». Il s'agit d'une condition de sujet «protégé» à la merci du pouvoir musulman. Elle imposait aux «dhimmis» une discrimination vestimentaire, les frappait d'un certain nombre d'interdits, les exposait à certains tributs spécifiques, etc. Il est peu contestable que cette «dhimmitude» ancestrale a légué, aux populations musulmanes immigrées, certains clichés méprisants qui, après avoir été refoulés, s'expriment aujourd'hui plus librement dans le contexte de l'hostilité, par ailleurs compréhensible, du monde arabe à l'égard de la politique de colonisation israélienne. Et ce d'autant que, comme la France en Algérie, le colonisateur a volontiers utilisé les minorités juives de ses territoires d'outre-mer pour diviser ses sujets. Ne perdons pas de vue non plus qu'il a existé un virulent antisémitisme stalinien. Enfin, à l'extrême gauche sévit parfois, il faut le reconnaître, ce «socialisme des imbéciles» qu'est l'antisémitisme populiste. Mais rien n'est chimiquement pur...

Attitudes insolites

Certains pointent la résurgence diffuse du vieux fond antisémite chrétien?

Il y a un antisémitisme chrétien, les Écritures et l'Église ayant, comme on le sait, accusé les Juifs d'être un peuple coupable du crime suprême de déicide. Néanmoins, cet antisémitisme-là, pour l'heure, ne me semble pas réactivé. La gauche chrétienne est assurément en proie à un conflit de culpabilité. Et à l'égard des Juifs du fait de l'attitude coupable de la hiérarchie romaine face à la Shoah. Et à l'égard des Arabes en raison de l'attitude paternaliste des missions à l'époque de la colonisation. Dans ce contexte, elle regarde, me semble-t-il, le conflit israélo-palestinien comme un antagonisme entre deux victimes du christianisme. Qu'il y ait eu des dérapages judéophobes parce que les Palestiniens sont apparus à un moment comme les victimes principales de la guerre ne signifie pas que les chrétiens soient aujourd'hui plus antisémites que hier. En résumé, je dirais que l'on peut qualifier la judéophobie actuelle de nouvelle, moins parce qu'elle intègre des éléments inédits –elle véhicule essentiellement des préjugés préexistants–,

que par ce qu'elle réactive aujourd'hui massivement ces composants antérieurs.

Beaucoup de Juifs belges éprouveraient un angoissant malaise?

Il faut garder le sens des proportions. Pierre-André Taguieff présente la nouvelle judéophobie comme un phénomène raciste dominant. Cela ne correspond pas à la réalité. Ceux qui vivent vraiment les insultes au quotidien, qui sont massivement victimes d'une stigmatisation rampante, qui se voient refuser des logements et interdire l'entrée des discothèques, des stades, etc., ce ne sont pas les Juifs, mais les Arabes. Il ne faut jamais perdre de vue la somme des discriminations de toutes natures dont ils font l'objet. Du racisme, ce ne sont pas les Juifs, mais les Arabes qui, chez nous, sont les principales victimes. Même si ces victimes ne sont pas toujours innocentes...

La communauté juive s'est-elle repliée sur elle-même depuis la seconde Intifada?

C'est difficile à mesurer. On note en tous cas des attitudes insolites. Des Juifs totalement assimilés se déclarent soudain prêts à émigrer en Israël. Par ailleurs, dans les milieux juifs démocrates, progressistes, humanistes, d'aucuns éprouvent un indubitable malaise lorsqu'ils s'aperçoivent que les thèses très modérément pro-israéliennes qu'ils défendent comme à l'habitude ne sont désormais plus considérées comme recevables par des interlocuteurs non Juifs qui considèrent que la partie adverse a globalement raison. Alors qu'ils n'ont personnellement jamais connu la stigmatisation, ils constatent ainsi brutalement qu'on les perçoit comme différents, que leurs propos et leurs idées déçoivent. Ceux qui se considéraient comme universalistes et se voient soudain ressentis ainsi comme communautaristes vivent cela parfois difficilement. Mais on est là, il faut le dire, à ce point dans le domaine de l'ineffable que l'on souhaiterait à tous les discriminés d'être stigmatisés de cette façon!

Toute minorité ethnico-culturelle en voie de sécularisation est, dans une société ouverte comme la nôtre, menacée d'une aspiration irréversible allant jusqu'à l'assimilation totale, c'est-à-dire l'oubli radical des origines.

¹ Communautarisme: le modèle juif – Une minorité parmi d'autres, n° 31, octobre 2003. Henri Goldman en est le rédacteur en chef.

² La nouvelle judéophobie, éditions Mille et Une Nuits, Paris, 2002.

Tout peut se dire

Oui, mais pourquoi?

La passion de Raoul Vaneigem pour tous ceux qui se révoltent au nom de la liberté, pour tous ceux qui pensent autrement, pour les hérétiques est proverbiale. Je pense évidemment à son gros travail sous-titré «Les hérésies, des origines au XVIII^e siècle»¹.

Raoul Vaneigem est donc vraiment une des personnes dont on peut attendre le plus pour la défense de la liberté d'expression. Il en donne la preuve en publiant pour la rentrée littéraire un ouvrage au titre intraitable: *Rien n'est sacré, tout peut se dire*².

En exergue de l'ouvrage, il met une phrase de Voltaire qu'aujourd'hui la plupart des gens en réalité combattent: *«Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battrais pour que vous puissiez le dire librement»*.

Pour Vaneigem *«aucune idée n'est irrecevable, même la plus aberrante, même la plus odieuse»*.

Bien entendu, le blasphème est en ligne de mire et Vaneigem dit aux imam, pope, rabbin, pape et autre gourou de ne pas s'aviser *«de susciter une interdiction judiciaire à l'encontre des opinions qu'il exècre»*. Mais il me semble pécher par optimisme quand il dit que le blasphème *«n'a guère plus de sens dans une société laïque que n'en aurait aujourd'hui l'attouchement des écrouelles par quelque descendant des rois de France»*. La réalité ouest-européenne n'est pas ce qu'il croit³ et l'admission des pays est-européens dans la cour des droits de l'Homme ne va rien améliorer. Le soutien sans faille de plusieurs d'entre eux à la mention des origines chrétiennes de l'Europe dans le projet de Constitution européenne en discussion ne peut laisser d'illusions.

La position de Vaneigem est la plus radicale qui soit: «les opinions racistes, xénophobes, sexistes, sadiques, haineuses, méprisantes ont autant le droit de s'exprimer que les nationalismes, les croyances religieuses, les idéologies sectaires, les clans corporatistes: «Si on interdit *Mein Kampf*

ou *Bagatelle pour un massacre*, pourquoi autorise-t-on les diatribes antisémites de saint Jérôme ou de Luther ou *«ce livre truffé d'infamies comme la Bible»*? Voilà qui est bien visé: toutes les législations répressives sont hautement sélectives.

Quant aux lois contre le révisionnisme, elles s'en prennent au *«puénil revers des choses, sans toucher aux causes»*.

Avec une logique que je partage, il ne veut interdire que *«les violences à l'encontre des biens et des personnes»*.

L'interdiction de s'ériger en juge

Le plus intéressant de l'ouvrage porte sur la signification de la liberté d'expression, question que trop peu de gens se posent.

La source fondamentale du droit de s'exprimer en toute liberté, c'est pour Vaneigem, *«notre naturelle propension à la curiosité qui nous reconnaît le droit de tout savoir»*. C'est une faculté créatrice propre à l'homme et cet objectif de connaissance interdit de s'ériger en juge.

Vaneigem touche juste ici aussi et prend de plein fouet ceux –les plus nombreux et surtout les plus puissants, médias compris– qui s'empresment officiellement à vouloir régler cette liberté mais en réalité à en évacuer tout ce qui ne leur convient pas.

L'autre raison que donne Vaneigem est en principe fondée. Vaneigem veut surtout s'en prendre au fétichisme de l'argent, ce qui est son droit et je peux jusqu'à un certain point partager sa réprobation.

Il est sans illusion: «Face au fétichisme de l'argent, l'éthique... est insuffisante». Seule la liberté de parole peut permettre de lutter contre *«la corruption du vivant par l'argent»*.

Calomnie libre

On commence ici à s'approcher d'une vision politique générale de Vaneigem qui peut aboutir à de gros

problèmes. On peut le voir dans ce qu'il dit de la répression de la calomnie.

Pour Vaneigem, la calomnie n'a d'importance que pour un homme d'affaires, un politique, toute personne ayant une autorité, c'est-à-dire, selon lui, quelqu'un qui vit *«son existence par procuration et sur le mode de la représentation»*. À ce type d'homme, il oppose celui qui cultive le goût de l'authenticité, qui va *«son chemin selon ses désirs»*. Vaneigem conclut: *«les mots ne tuent que ceux qui s'enrichissent de leur fausseté»*. La calomnie doit donc être libre.

L'idéologie situationniste de Vaneigem l'emmène ici sur une piste d'un parfait rousseauisme. Aucune société n'a vécu et ne vivra sans que certains soient plus en vue que d'autres. L'important est qu'il s'agisse des plus compétents, des plus actifs, des plus savants, des plus vertueux.

L'égalité de fait n'est pas un rêve qu'on ne peut atteindre mais une voie sans issue.

Tout au contraire quelqu'un qui veut une liberté de parole pratiquement totale doit admettre que son corollaire, et sa seule limite, est la responsabilité, notamment celle de ne pas nuire sans raison ou de manière erronée, à un tiers.

Sur ce point, j'avoue donc ne pas suivre du tout Raoul Vaneigem. Son paradis égalitaire me semble un enfer. S'il était possible, qui nous dit sérieusement qu'une société d'égaux serait vraiment libre? Il s'agit seulement d'un raisonnement théorique dont je me méfie. ■

Patrice Dartevelle

Raymond Trousson, juge de Jean-Jacques

Dominés par l'idéologie médiatique, nous ne pouvons jouir d'un écrivain que si nous en proclamons l'«actualité». À toutes les époques de l'histoire, nous nous découvrons ainsi des contemporains sur lesquels nous projetons nos préoccupations du moment.

S'il est un penseur qui semble, sans trop de dommage, pouvoir être soumis à ce type d'annexion, c'est bien Jean-Jacques Rousseau. N'est-il pas à maints égards le premier des modernes? N'est-ce pas lui qui rompt le plus délibérément avec l'âge de la rhétorique, l'âge des faiseurs et des courtisans, en s'ingéniant à ne pas être pris en flagrant délit d'insincérité, en attestant de sa bonne foi devant un tribunal imaginaire? Chez lui, la vie compte autant que l'œuvre. En d'autres termes, il n'est pas que son oeuvre (comme l'étaient les écrivains de l'Antiquité), il est aussi et surtout sa vie. Le lien qu'il veut nous faire nouer avec ses écrits, même politiques, est le plus personnel possible, l'écrivain veut que nous sentions battre son cœur derrière les mots qu'il emploie, il veut que nous reconnaissons en lui, à tout instant, un semblable et un frère.

En bonne logique, un jour ou l'autre, tout admirateur de Rousseau doit donc se faire concrètement ou mentalement son biographe. Ce fut le cas, il y a une quinzaine d'années, de Raymond Trousson. Après avoir fait le point sur la fortune littéraire de l'écrivain, le professeur qui enseigne la littérature à l'ULB se donna scientifiquement pour tâche de raconter sa vie. Il le fit en deux volumes, *La Marche à la gloire* et *Le Deuil éclatant du bonheur*, qui viennent de paraître en un seul¹. La science chez l'érudite n'ayant jamais

contrevenu à l'élégance, c'est d'abord avec un réel plaisir littéraire qu'on redécouvre cet ouvrage. Raymond Trousson écrit naturellement bien, sans chercher à se faire valoir au détriment du sujet qu'il traite. C'est un aimable compagnon de route que son amour des détails vrais, soigneusement relevés dans un paysage d'une infinie complexité, ne rend jamais insupportable. Au demeurant, notre auteur aurait eu mauvaise grâce de ne pas s'occuper de ce dont Rousseau lui-même –encore un trait moderne!– considérait comme essentiel, c'est-à-dire l'insignifiant.

Préfaçant sa *Vie de Jean Racine*, Mauriac disait très justement: «Un auteur ne se décide à écrire une biographie entre mille autres que parce qu'avec ce maître choisi, il se sent accordé: pour tenter l'approche d'un homme disparu depuis des siècles, la route la meilleure passe par nous-mêmes». À chaque page, on sent Raymond Trousson pleinement accordé, au sens musical, avec le siècle qu'il nous dépeint et avec l'homme qui l'incarne dans ses bonheurs et ses contradictions. Fort heureusement, la sympathie que l'historien éprouve ne s'égare en aucune manière dans les voies périlleuses de l'hagiographie. Replaçant un écrivain dans son époque, Raymond Trousson s'efforce d'être équitable. Homme des Lumières, il fait autant que possible toute la lumière sur le personnage (on songe

à l'épisode qui, plus que d'autres, passe pour ternir à jamais la réputation de Rousseau, l'abandon de sa progéniture confiée aux «Enfants assistés»).

Le portrait qui se dégage d'une biographie aussi scrupuleuse sera évidemment des plus contrastés. L'effondrement des grandes mythologies politiques nous permet de voir Rousseau avec des yeux lucides. Longtemps l'écrivain fit figure de raté et, toutes proportions gardées, son destin ne fut pas loin de s'apparenter à celui d'un «picaro», parasite ou vagabond qui tentait de s'en tirer sur les chemins du vaste monde et se cherchait des protecteurs ou des protectrices dont une au moins (Mme de Warens) fut une véritable mère de substitution. Mais c'était aussi, en son jeune temps, un personnage à la Dickens, sujet à de «grandes espérances». Et –pourquoi pas?– un intellectuel sartrien quelque peu souffreteux, partagé entre apostasie et retour à la foi ancestrale, voire un candidat à la sainteté, pressé de fuir un monde injuste et de faire entendre sa différence irrécupérable. Plus d'une fois, cet homme en quête d'amour fit tout ce qu'il put pour se faire détester.

En 1749, une illumination mentale décida de sa carrière d'auteur. Il fit vertu de son infériorité sociale, il assumait sa marginalité en un temps où le pouvoir prenait au sérieux la littérature et son pouvoir de faire tomber les masques. Une autre façon, on n'en sort pas, d'être moderne, de retourner contre les autres le regard négatif qu'ils portent sur vous. Rousseau n'allait cesser d'enseigner la dissidence. Et de se croire persécuté. Tout cela après avoir choisi d'épouser Marie-Thérèse Le Vasseur, une «femme (...) bornée, à la limite de la débilité»! Ah, que de passionnantes, que d'émouvantes contradictions! ■

Michel Grodent

Plus d'une fois, cet homme en quête d'amour fit tout ce qu'il put pour se faire détester.

¹ Raymond Trousson, *Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Tallandier, 852 p., 27 €.

¹ *La résistance au christianisme*, Fayard, 1993.

² Raoul Vaneigem, *Rien n'est sacré, tout peut se dire, Réflexions sur la liberté d'expression*, préface de Robert Ménard, Paris, La Découverte et Reporters sans frontières, 2003, 45 pages, environ 6,40 €.

³ Cf. Dirk Voorhoof, *Espace de Libertés*, Document n°5, novembre 2000 et mon article *La répression du blasphème en Europe in Nieuw Tijdschrift van de Vrije Universiteit Brussel*, 15-4, 2002, pp. 71-77 et *Vivre* n°8 (mars 2003), pp. 52-59.

Allende, le frère marxiste

L'ancien président chilien souhaitait une maçonnerie tournée autant vers la réflexion que vers le changement de la société.

Né en 1908, Allende fait partie des fondateurs du parti socialiste chilien en 1933. Médecin, il devient ministre de la Santé en 1942 dans un gouvernement de Front populaire. Le 4 septembre 1970, après trois tentatives infructueuses, il remporte les élections présidentielles chiliennes. Son gouvernement d'Unité populaire allant des communistes aux chrétiens de gauche sera renversé le 11 septembre 1973 par un putsch dirigé par le commandant en chef des armées, le général Augusto Pinochet, téléguidé par les États-Unis dont les intérêts impérialistes avaient été gravement atteints par les mesures de justice sociale du gouvernement démocratiquement élu. Ces faits sont largement connus. Comme l'est d'ailleurs l'appartenance à la maçonnerie de Salvador Allende – qui le proclamait dès avant son accession à la présidence – qui est au centre de cet ouvrage.

La traduction en français du livre du journaliste chilien Juan Gonzalo Rocha¹, si elle n'apporte pas de réelles révélations, éclaire cependant d'un jour nouveau l'itinéraire de Salvador Allende par la reproduction dans le texte et en annexe de nombreux documents internes à la maçonnerie. On pense plus particulièrement aux discours prononcés par Allende lorsqu'il recherche le soutien de ses frères à divers moments-clés de son parcours politique. On soulignera la pertinence des notes et explications en fin de chapitre qui permettent au néophyte de comprendre les termes et usages maçonniques.

Allende était membre de la loge «Hiram 65», une loge qui avait proclamé la mixité à la fin des années trente à l'exemple du «Droit humain». Maçon, il est également

marxiste. Il insiste d'ailleurs sur la compatibilité de cette double appartenance, contrairement à celle de maçon et de communiste. Un des textes essentiels publiés dans le livre est la lettre de démission² à la loge qu'écrivit Allende le 21 juin 1965. Le futur président du Chili y dénonce l'absence de jeunes et d'ouvriers et plaide pour que l'ordre s'implique dans la politique afin d'appliquer les belles idées développées à longueur de tenues: «Cette position de notre Ordre l'amènera nécessairement à lutter avec ceux qui sont des indices d'une mise à l'écart généralisée et avec ceux qui jouissent des avantages d'un *statu quo* atrocement inhumain et antisocial. Semblables batailles furent livrées hier, et aujourd'hui il faut combattre l'oligarchie, le

Il redira la même chose lors d'un discours tenu le 2 août 1970 au restaurant El Rosedal à l'occasion d'une manifestation de soutien à sa candidature à l'élection présidentielle à laquelle assiste de nombreux maçons: «Tout comme les loges lautarines qui nous ont dans le passé aidés à nous libérer de la soumission à l'Espagne, je souhaite qu'aujourd'hui les francs-maçons nous libèrent de la soumission à l'impérialisme qui écrase notre pays économiquement, politiquement, socialement, syndicalement, militairement et culturellement»⁴.

C'est donc une maçonnerie tournée autant vers la réflexion et le travail de perfection de chacun de ses membres que vers le changement de la société pour un monde de liberté, d'égalité et de fraternité qu'Allende appelle dans les textes reproduits ici. Cette position n'est d'ailleurs pas unique. On rappellera le rôle des maçons lors de la Commune de Paris, mais aussi, plus près de nous, celui de la loge Hiram de Liège dont les membres s'impliqueront dès 1934 dans le Comité de vigilance des intel-

© AFP

Le «11 septembre» fut commémoré partout, trente ans après. Ici, à Cuba.

féodalisme agraire, la concentration financière des monopoles, le colonialisme, le néocolonialisme, mais aussi l'obscurantisme religieux et dogmatique.

Si l'Ordre accepte de prendre une telle attitude conforme aux responsabilités de notre heure, il ne pourra pas garder le silence et s'enfermer dans les temples. Au contraire, ses files se verront grossir et fortifier de façon que ses enseignements transcendent de manière décisive le monde qui l'entoure. Mais un Ordre qui se tait lorsque l'on sème la terreur psychologique sur notre vie civique, cela n'a aucune valeur spirituelle»³.

lectuels anti-fascistes (CVIA) avant de jouer un rôle important dans la Résistance au sein du Front de l'Indépendance et du journal clandestin *La Meuse* notamment.

Nous n'avons eu qu'un seul regret à la lecture de cet ouvrage: l'absence de commentaire sur l'attitude des maçons pendant et après le coup d'État. Car si le livre donne l'impression d'un soutien important (mais pas unanime) de la maçonnerie chilienne à Allende, il ne dit mot sur l'appartenance des putschistes à l'Ordre ni au rôle de celui-ci pendant la dictature.

Julien Dohet

Les lecteurs d'*Espace de Libertés* se rappelleront que l'an 2000 fut bissextile alors que les années millénaires, lorsque le millésime n'est pas divisible par quatre font exception à la règle. En revanche, 2004 sera bissextile.

Cette manière d'organiser les jours de l'année fut établie en 1582 par le pape Grégoire XIII. Bien qu'elle soit aujourd'hui répandue dans tout le mode moderne des affaires, elle fut très lentement appliquée. Les réformés furent longs à convaincre et les orthodoxes davantage encore. Ils ont conservé scrupuleusement leur calendrier religieux «julien», de même que les israélites et les islamistes, non moins attachés aux leurs.

La réforme grégorienne faisait suite à une ultime modification du calendrier romain, apportée par Jules César en 708 de l'an de la fondation de Rome, c'est-à-dire en 35 avant le début de notre ère.

Chaque peuple de l'antiquité organisa son temps en fonction des saisons dès qu'il devint agriculteur et sédentaire, mais conserva la notion de lunaison (intervalle d'environ 28 à 30 jours entre les Nouvelles Lunes) et celle de semaine de sept jours par quart de lunaison (4x7=28). Il fallut attendre que les cités grecques s'unissent pour qu'elles harmonisent leurs calendriers.

Celtes et Gaulois avaient des systèmes calendaires qui restent encore assez mystérieux à déchiffrer. Leur incorporation à l'Empire romain les amena à appliquer les décrets d'Auguste qui confirma la réforme de César en 8 avant notre ère. C'est le «calendrier julien» qui débute au premier janvier (mois de Janus, dieu des portes), c'est-à-dire deux mois plus tôt que le mois de mars qui ouvrait précédemment l'année.

On se souvient que le mythe de la fondation de Rome l'attribue à Romulus qui traça un sillon circulaire délimitant la ville en 753 avant le début de notre ère (c'est une convention). Du peuple dont il était issu, il conserva une année de dix mois débutant au 1^{er} mars actuel et longue de 304 jours (quatre mois longs de 31 jours et six de trente).

Le premier des rois, à peine moins mythique, Numa Pompilius, est réputé avoir réformé le système afin de faire mieux correspondre la durée de l'année civile avec celle de l'année solaire (évaluée alors à 365 jours). Numa introduisit 51 jours supplémentaires: janvier et février. Il n'en manquait pas moins dix jours pour

2004 sera une année bissextile

faire 365! Le coup de génie qui a laissé ses traces dans notre «conscient collectif» est l'invention du treizième mois (Mercedonius) de 29 jours, s'insérant tous les deux ou trois ans entre le 23 et le 24 février (le sixième jour avant les calendes de mars). Les Romains découpaient leurs mois en trois parties inégales: les calendes, les nones et les ides. De surcroît, ils décomptaient les jours: ainsi César ayant été assassiné «aux ides de mars», la décision en a été prise à «la veille des ides de mars» et non «le 14 mars».

Constructeurs des ponts et gardiens de la religion, les pontifes décidaient selon leur bon plaisir de l'année de cette intercalation, ce qui rend la transposition des dates romaines particulièrement hasardeuses. Sous l'influence des pythagoriciens du VII^e siècle avant notre ère, l'idée qu'un nombre pair était néfaste s'est implantée chez les Romains superstitieux. On rabaisa les mois de 30 jours à 29 en conservant les mois de 31 jours sauf le dernier de l'année (février) de 28 jours, mois néfaste (mois des fièvres...?).

Ce système présentait le défaut de perdre un quart de jour chaque année avec, pour conséquence, un lent dérèglement du calendrier par rapport aux saisons (25 jours par siècle).

C'est le conseiller alexandrin de César, l'astronome Sosigène, qui suggéra à ce dernier la répartition des mois de 30 et 31 jours avec un mois de février de 28 jours. Ils firent disparaître Mercedonius, mais conservèrent, à la même place, le jour intercalaire unique, c'est-à-dire entre le 23 et le 24 février, ce qui se disait «sixième (sextilius) jour «bis» avant les calendes de mars» (ancien début de l'année). D'où notre «année bissextile».

Comment le jour intercalaire glissa-t-il au 29^e jour de février (dernier jour de l'année ancienne)? Les meilleurs auteurs font le silence sur ce point. Partout, y compris dans les décrets de César et d'Auguste, ainsi que dans les textes conciliaires, on écrit que «février comptera 29 jours».

Les premiers siècles chrétiens ont vu la semaine judéo-babylonienne de

sept jours supplanter le découpage romain. La numérotation continue en vue d'assurer la continuité de l'écoulement du temps fit disparaître «le sixième jour «bis» avant les calendes» On peut penser que la mutation se fit progressivement et spontanément. Ces réformes firent hésiter beaucoup les différentes provinces de l'Empire et engendrèrent des interprétations diverses. En fait, le concile de Nicée, en 325, généralisa l'année julienne telle qu'elle fut pratiquée jusqu'en 1582, fixant l'équinoxe de printemps au 21 mars, Noël au 25 décembre, et détermina le mode fort compliqué de fixation des fêtes religieuses «mobiles», telles Pâques ou la Pentecôte.

Cependant le cours de la Terre autour du Soleil, la ramène à son équinoxe de printemps après 365,2422 jours, soit 0,0078 jour trop tôt, presque 8 millièmes de jour, soit 11,5 minutes. Sur cent ans ce n'est pas très sensible (un peu plus de 19 heures), mais cela représente un jour tous les 120 ans... En 1582, l'équinoxe se déroulait le 11 mars. Il avait avancé de dix jours en 1 200 ans! La réforme grégorienne fit sauter le calendrier de 10 jours. Le lendemain du jeudi 4 octobre fut le vendredi 14. En 1583, la date de l'équinoxe de printemps fut à nouveau un 21 mars. Cette correction brutale impliquait pour l'avenir un petit coup de pouce compensatoire: bien que divisible par 4, l'année séculaire fut déclarée non bissextile (commune). Or, ce «petit coup de pouce» est un peu trop fort, car le temps de circulation de la Terre autour du Soleil est un peu plus court que la durée «mathématique» de l'année grégorienne 365,2425... Car jusqu'ici on a joué avec des quarts de jour et des jours entiers, ce que la nature ignore.

Les petits écarts entre la réalité astronomique et la rigidité du calendrier feront que dans... dix mille ans l'équinoxe se situera 3,5 jours trop tôt. On a le temps de voir venir!

André Koeckelenbergh

Horloge astronomique à Prague (République tchèque).
© AFP

¹ Juan Gonzalo Rocha, *Allende franc-maçon*, Bruxelles-Paris, PAC-Luc Pire-éd. Du Félin, 2003, 268p.

² Démission qui sera refusée, *Hiram 65* se disant d'accord avec les critiques formulées par Allende.

³ p.130.

⁴ p.142.

Reconversion des sites industriels wallons

Effacer les stigmates du passé

En Wallonie, les plaies laissées par la désindustrialisation sont encore très visibles. D'où la nécessité d'effacer ou de reconvertir les innombrables sites industriels désaffectés. L'effort de réhabilitation commence à porter ses premiers fruits. Explications.

La reconversion, tout le monde en parle dans la région de Liège à propos des unités de Cockerill appelées à disparaître d'ici à 2008 avec l'extinction de toute la phase à chaud. À l'heure actuelle, les deux hauts fourneaux et la cokerie occupent quelque 130 ha à Seraing, sans compter une superficie presque équivalente à Chertal. Si on transpose ici les chiffres avancés pour le

bassin sidérurgique lorrain, il faudrait près de 1 000 euros par m² pour assainir et dépolluer ces sites de production, soit environ 1,3 milliard d'euros! Selon d'autres calculs, la facture pourrait s'avérer moins élevée. Au-delà de l'arithmétique, une fois tous ces hectares «nettoyés» quel type d'activités accueilleront-ils dès lors qu'il apparaît exclu d'en faire des zones vertes et d'habitat tant la pollu-

tion des sols –en métaux lourds entre autres– est profonde?

La question de la reconversion se pose depuis au moins une bonne vingtaine d'années en Wallonie à mesure que la désindustrialisation a laissé en friches des milliers de sites industriels et des milliers d'hectares. Certains lieux qui offraient un intérêt historique et architectural marqué ont connu une seconde vie. Le Grand Hornu, par exemple, sorti de terre en 1810 à l'instigation d'un industriel français, Henri De Gorge, qui forme une petite ville en soi avec le complexe minier, la cité ouvrière et les habitations des patrons. Acquis par la province du Hainaut, puis réhabilité, il est devenu une «attraction»

La Paix-Dieu à Amay

Dans un tout autre registre, la Paix-Dieu, à Amay, constitue un exemple étonnant de reconversion. Fondée en 1240, vendue comme bien national et transformée en exploitation agricole en 1797, cette abbaye cistercienne a, en effet, retrouvé un nouveau souffle en 1995 lorsque le gouvernement wallon décide de classer le site, de procéder à sa réhabilitation et d'en faire un Centre de perfectionnement aux métiers du patrimoine. Dans le quartier des hôtes, récemment restauré, le Centre accueille, lors de stages thématiques, des professionnels du secteur de la restauration du patrimoine. Parallèlement, la Paix-Dieu propose aussi des classes d'éveil aux métiers du patrimoine pour les élèves du premier degré d'observation de l'enseignement secondaire. L'abbaye offre, en réalité, un éventail très large de formations: maçonnerie de brique et de pierre, peintures murales, menuiserie ancienne, etc. Au bout du compte, il s'agit de transmettre un savoir-faire et de l'enrichir dès lors que la restauration du patrimoine architectural requiert une main-d'œuvre très qualifiée, rompue aux techniques de construction très spécifiques du bâti ancien.

© Clerbois

Les corons du Bois-du-Luc: l'ancienne cité ouvrière commence à revivre.

DES FRICHES ET DES CHIFFRES

La Société publique d'aide à la qualité de l'environnement (Spaqua), créée en 1991 par la Région wallonne, a pour missions, notamment, la remise en état des décharges et des friches industrielles. L'étendue de la tâche qui attend la Spaqua –et au-delà les autorités wallonnes– apparaît immense. Que l'on en juge: pour opérer la réhabilitation des friches et des décharges en Wallonie dans un délai de trente ans, il faudra déboursier de 2,2 à 4 milliards d'euros!

À ce stade, il est plutôt envisager d'assainir 66% des friches –exclusion faite des charbonnages, terrils, carrières, sablières, etc.– au cours des dix années à venir. La Spaqua a dressé un inventaire des sols potentiellement pollués en Wallonie par l'acti-

tivité qu'ils ont connue dans le passé. Près de 5 400 sites ont été recensés. Selon une étude réalisée par un bureau d'études international, le Boston Consulting Groupe, les friches industrielles désaffectées et les décharges s'étendent respectivement sur 3 095 ha et 625 ha. Ce qui donne au passage une indication sur ce qu'ont représenté l'industrie wallonne et... son déclin. De Mellery à Cronfestu en passant par Fontilloi ou Hensies, la Spaqua a travaillé et travaille encore parfois à la réhabilitation de décharges industrielles et/ou ménagères. Elle participe à la réhabilitation de sites industriels comme Carcoke à Tertre, Cabay-Jouret à La Louvière ou encore le Bois Saint-Jean à Ougrée.

touristique où se pressent des milliers de visiteurs. Avec des fortunes diverses, le PASS de Frameries prend appui sur le passé pour se projeter vers le futur puisqu'il s'articule autour d'un ancien site minier reconverti en «Parc d'aventures scientifiques», en mariant au passage architecture industrielle et futuriste. D'autres sites miniers sont devenus des lieux de mémoire comme le Bois du Cazier à Marcinelle alors que Blégny-Mine, près de Liège, permet de (re)découvrir tout le cycle d'extraction du charbon. C'est l'un des rares sites miniers où il est encore possible de descendre dans les galeries. Le site du Bois-du-Luc (La Louvière) fait l'objet d'un programme de réhabilitation depuis de nombreuses années. L'ancienne cité ouvrière qui se déployait autour du charbonnage est (re)devenue un lieu de vie et d'habitat grâce à la modernisation de quelque 220 corons.

Du neuf avec du vieux

Faire du neuf avec du vieux: l'idée fait donc son chemin d'autant qu'en terres wallonnes, les Sites d'activités économiques désaffectés (SAED) ne manquent pas et que les chancres industriels n'attirent que les mauvaises herbes et font fuir les investisseurs potentiels qui ne viennent jamais s'installer au milieu de ruines: «Les bâtiments inutilisés se dégradent. Ils ne servent plus à rien. Pis: ils font mauvaise impression. Ils véhiculent un sentiment d'insécurité et d'échec auprès des habitants ou des investisseurs. Personne n'a envie de vivre à côté d'une usine

désaffectée. (...) Par ailleurs, outre le fait que ces vieux bâtiments ne servent plus à rien, ils occupent la place dont d'autres auraient bien besoin! (...) Les données actuellement connues en matière d'inventaire de ces sites d'activité économique révèlent l'existence de quelque 2 800 sites, correspondant à une superficie totale de 11 500 ha»¹.

Le site de New Tubemeuse représente un cas de figure intéressant. En grande partie à l'abandon depuis de nombreuses années, sa reconversion est en cours. En juin dernier, la démolition de l'ancienne usine a commencé, mettant un terme au processus de réhabilitation commencé en 2000.

Au final, 8 hectares seront donc rendus disponibles pour accueillir de nouvelles activités économiques sur ce lieu où se dressait l'un des plus beaux fleurons industriels liégeois. Les Usines des Tubes de la Meuse de Flémalle ont vu le jour en 1912 avec comme spécialité la fabrication de tubes en acier destinés à l'industrie pétrolière et gazière. En 1995, l'entreprise est mise en faillite, ne résistant pas aux différentes crises de l'énergie, du pétrole surtout. En 1998, les installations sont vendues et partent en pièces détachées vers l'Iran. Quelque 700 personnes se retrouvent sur le carreau. Et dire qu'à l'époque de sa splendeur, au début des années quatre-vingt, les Tubes de la Meuse occupent près de 2 000 personnes! En septembre 1999, la Région wallonne acquiert les bâtiments et les terrains –qui s'étendent sur 14 ha– dès lors qu'elle a inscrit New Tube

«Devant le coût élevé des chantiers, les propriétaires se débarrassent parfois de leur site en le cédant aux pouvoirs publics pour l'euro symbolique».

Meuse dans la liste des sites prioritaires à assainir dans le cadre du programme SIR (Sites d'intérêt régional). Depuis de nombreux mois, deux options se concurrencent pour la future utilisation du site appelé à renaître pour début 2004: soit la Poste y implante un centre de tri postal, soit la SPI⁺ (agence de développement pour la province de Liège), l'aménage en zone d'activités industrielles. Avec à la clé, dans les deux cas de figure, des centaines d'emplois créés. Mais que d'années écoulées avant le redémarrage d'une activité économique. Sans compter que les pouvoirs publics auront dû déboursier près de 1,2 million d'euros pour assainir les lieux.

Les sites industriels désaffectés sont souvent orphelins de tout propriétaire: «En théorie, les propriétaires de sites désaffectés devraient entreprendre une procédure d'assainissement ou de rénovation dans un souci de bonne gestion de l'espace. La réalité est pourtant beaucoup plus complexe. Et le principe du pollueur-payeur de se heurter notamment aux implications foncières! Nombreux sont les obstacles à surmonter. Il faut d'abord identifier le propriétaire, le convaincre de la nécessité d'entreprendre des travaux. Il n'en a pas toujours les moyens ou la volonté. Devant le coût élevé des chantiers, les propriétaires se débarrassent parfois de leur site en le cédant aux pouvoirs publics pour l'euro symbolique»². Ce qui n'est pas souvent une bonne affaire mais un moindre mal. Il faudra cependant du temps et de l'argent pour effacer ces stigmates du passé et reconstituer le tissu industriel et économique lacéré par des décennies de déglissement. À défaut, la friche risque de rester en friche. La Région wallonne n'a donc d'autre choix que de mener une politique volontariste en la matière qui, de manière générale, commence à porter ses fruits.

Sergio Carrozzo

¹ Lire le très intéressant article publié à ce propos par la revue «Dialogue», n°15, septembre 2002. Site Internet: <http://dialogue.wallonie.be>. Sur les friches industrielles, voir aussi site Internet: <http://mrw.wallonie.be/dgatlp>.

² Idem.

Le designer et trendsetter Philippe Starck

Sur un grand train (de vie...)

Fatigué(e) de ces avions-poubelles qui nous entassent tels des bestiaux, des attentes interminables et stressantes dans des aéroports sinistres, de voisins encombrants et d'hôtesse stéréotypées? Philippe Starck pense que nos déplacements vont redevenir ce qu'ils auraient toujours dû rester: des moments magiques. Rencontre.

En voilà, un «vrai» artiste, puisque Beaubourg lui dédie une rétrospective! Au-delà de la boutade, Starck est prolifique et populaire. Du *plastique fantastique* au palais de l'Élysée, des brosses à dents aux maisons en kit, de la bouteille d'eau aux chaises et aux lampes de bureau... Mais encore un presse-citron *alien*, une lampe ovni, un immeuble à Tokyo, un hôtel à Los Angeles... Tandis que la «salle de bain Starck» est un retour aux sources: la bassine se transforme en lavabo, son

meuble en tonneau, un seau se métamorphose en WC... du beau, de l'utile, du vrai!

Nul objet n'échappe à Starck dans sa recherche de «la» combinaison idéale entre forme séduisante et fonctionnalité. Les qualificatifs s'épuisent à le définir: architecte, inventeur, bête médiatique, penseur... Mais c'est en tant que designer qu'il a le plus grand impact. Concepteur de formes, Starck s'ingénie à réinventer la plastique de notre vie.

En 25 ans de création, il est devenu «la» star internationale du design. Sans se prendre au sérieux et sans entrer dans l'étable-épicerie des «designers pour cadres riches mais surmenés»...

Starck, lui, n'a pas fait comme les autres. Il a déshabillé le design du superflu, il l'a «lavé» nous confie-t-il. Dernière «lessive» en date... l'Eurostar!

Un train «zen»!

Son dernier pari, le «supertrain» qui forme un triangle entre Paris, Londres et Bruxelles. Le design, parachevé en 2004, constitue un nouveau repère important pour Starck qui se penche, cette fois, sur nos déplacements... souvent pénibles.

Eurostar, le «Trans-Manche» qui fit son trou sous Calais en même temps que le «chunnel» –traumatisant du même coup des cohortes d'Anglais baignés d'insularité qui, depuis, se sont rattrapés en faisant leur «French» shopping le samedi-avait fini par vieillir... Outre l'inévi-

table usure de certains de ses éléments matériels, les soucis de huit ans de pratique ont permis à Starck de comprendre que le train rapide devait aussi devenir... un train zen.

Car Philippe Starck a les idées du voyageur invétéré. Des perspectives qu'il était difficile de dessiner lorsque Eurostar fut créé, *ex nihilo*, dans l'ignorance de l'identité et des attentes des nouveaux clients...

Familier de cultures multiples comme tous les *trendsetters* (ceux qui «font» les tendances), Starck a cette capacité à manier un vocabulaire de signes susceptible d'être compris aussi bien par 60% de Britanniques, 8% d'Américains, autant de Japonais... que de passagers belges: «Il ne s'agit pas uniquement de décoration, mais aussi de service, dans son acception la plus complexe et la plus généreuse, j'ai dû inévitablement m'intéresser à l'idée même de transport au XXI^e siècle».

L'art de déplacer les objets

Le déplacement n'est pas une des premières missions du designer mais «l'être humain est bien plus mobile qu'il ne l'était voici encore vingt ans: affaires, loisirs, visites familiales, congrès... Le transport est aussi métaphore et je m'attache à en modifier à la fois la forme et les fonctions. Le design actuel intègre cette idée. Le statisme des années cinquante est bien loin... Notre maison sur roues nous suit, où que nous allions. Elle doit nous procurer un maximum de bien-être à chaque étape, jusqu'au plus petit détail; ce qui demande beaucoup de minutie et de logistique».

Véhicule roulant, volant ou flottant? Peu importe. Il doit s'inscrire dans cette «qualité totale» tant revendiquée. «Ce concept de train à grande vitesse est extraordinaire: c'est un objet hautement technologique, rapide et sûr. Il dépasse l'imagination par sa rapidité! À présent, il faut qu'il épouse l'esthétique intégrée de son temps».

Pour Starck, l'Eurostar a ce «petit quelque chose en plus» qui se traduit en termes poétiques et iconiques: «C'est une image d'Épinal: celle du «passage sous la mer» développé aux XVIII^e et XIX^e siècles, et devenant finalement l'un des plus grands chantiers, toujours à entreprendre, du siècle passé!».

Car le symbole séduit aussi le designer: «L'Eurostar comme emblème de l'Europe unie ne pouvait pas me laisser indifférent: Londres, Paris et Bruxelles, les trois cités du XXI^e siècle s'accouplant via le rail après des décennies de rivalité!».

Et notamment ce «danger continental» dénoncé par nos voisins anglais et qui freina grandement l'évolution du «chunnel».

More is less, less is more...

Le pari de Starck est une réinvention du transport: le déplacement, aussi professionnels que soient ses motifs –efficacité avant tout– peut et doit aussi redevenir un voyage. «Comme tout un chacun, j'ai voulu prendre conscience de mes besoins et choisir l'outil qui leur correspond le plus finement. J'ai décidé d'être raisonnable. Pour une distance allant jusqu'à 2 km, je marche à pied ou je prends mon vélo, qui conviendra aussi jusqu'à 7 km. Jusqu'à 15 km, le scooter... relayé par la moto jusqu'à 50 km. La voiture ensuite, jusqu'à 250 km... Dans le rayon des 300-600 km, le train est un outil parfait. Ou plutôt, il est redevenu un outil parfait...».

Pourquoi? Starck compare le train à celui qui se pose comme son concurrent majeur, l'avion: «le vol est plus court que le voyage en train, mais le temps passé y est parcellisé en une série de moments, de déplacements, d'attentes: à l'enregistrement, à l'embarquement, au décollage, au départ, à l'arrivée... Ces petites fractions de temps sont rarement additionnées mais elles finissent par confisquer notre autonomie. Et ces «battements» nous entraînent à dépenser plus: ces fameux et ruineux «free shops» d'aé-

Luxe, calme et volupté: le «lounge» de l'Eurostar selon Starck.

report! Je prends ma bouteille de gin, du chocolat «de luxe» qui me coûte trois fois son prix normal pour un emballage «spécial», des fardes de cigarettes et du parfum, qui «feront plaisir»...».

Bref, du temps et de l'argent perdus au rythme d'un stress bien plus intense en avion qu'en train... «Sans compter la ponctualité aléatoire, l'arrivée dans un aéroport distant du centre ville et relié à lui par des transports privés très coûteux!».

Bref, «less is more» et «more is less»: le bilan est vite fait. Il n'y a plus de vols entre Bruxelles et Paris: Londres devrait suivre le mouvement.

L'art de la lounge

Constante dans l'attitude du designer, la méfiance à l'égard d'une obsolescence accélérée: «Je me propose d'éviter les effets de mode: mon travail est fondé sur une modernité soucieuse de longévité, aussi bien matérielle que culturelle». Dans les trois gares capitales, de nouveaux salons sont conçus pour des passagers qui y passent 15 minutes... ou attendent le train suivant s'ils ont raté le leur.

Espace de transition entre la ville et le train, le lounge est un lieu sophistiqué en termes de sensations, de vécu, de perspectives culturelles: «L'approche est complexe. Elle fait appel à un registre d'outils très divers. Ce ne sont pas des salles d'attente mais des «machines destinées à élever l'humeur optimale» des âmes qui s'y trouvent. Elles doivent s'y sentir plus belles –l'éclairage sophistiqué– plus séduisantes et valorisées, grâce à un faisceau d'allusions culturelles, de surprises...».

Compagnon permanent du travail de Starck, l'humour joue donc aussi son petit rôle, distancé et élégant. On retrouve cette «pédagogie légère» que Starck aime manier, particulièrement dans ses aménagements d'intérieurs: le passager est confronté à des mélanges de styles, d'échelle, à l'emploi d'un lexique relativement surréaliste.

Plaisir pour riches?

Starck évoque aisément le travail mené en direction des passagers de 1^{ère} classe et (encore au-dessus!) de First Premium. Cette «super-classe» n'a pas d'équivalent. Du luxe pour riches?

«Pour le prix d'un billet d'avion aller-retour régulier en classe affaires? Allons donc! Si je propose une perspective nouvelle de l'espace à vivre, c'est pour permettre de (re)dialoguer avec ses voisins, ou au contraire de s'isoler grâce à des espaces clos, le tout dans une gamme chromatique installée dans les tons chauds (des harmonies entre gris et ocres)».

Si le «train de luxe» reste, bien sûr, davantage associé au mythe «Orient-Express», les exigences de la vie contemporaine, rapidité, ponctualité, sécurité s'incarnent désormais aussi dans la quotidienneté de la liaison par voie de terre du centre d'une capitale à une autre. «The journey (le voyage) becomes a destination» disent les Anglais. Et le règne des «super-trains» est de l'ordre du changement fondamental d'approche dans ce qui fait l'essence de notre vie: le bien-être... et même le plaisir.

Olivier Swingedau

Starck by Starck, par Pierre Doze (2003, Taschen) a été remis à jour et supervisé par Starck lui-même. 600 pages d'images retracent l'ensemble de ses créations. Parmi les 40 nouveaux projets, on retrouve les nouvelles boutiques de Mikli, Gaultier, les restaurants Bon 1 et 2, de nouvelles chaises, montres, lunettes etc. L'univers de Starck est également (surtout!) ludique: le livre contient un petit jouet en plastique dénommé... Patas-tarck! Fallait oser... En bref La durée du voyage en Eurostar vient d'être réduite à 2 h20 entre Bruxelles et Londres grâce à la mise en service de la 1^{ère} section de ligne à grande vitesse anglaise. En 2007, une nouvelle gare internationale sera ouverte à Londres: St Pancras (King's Cross). La durée du trajet sera alors ramenée à... 2 heures. Infos suppl. sur www.eurostar.com

Le couple, premier foyer de violence contre les femmes

Les sociétés conjugalises ne sont plus régies par le tabou. C'est le constat d'une philosophe et psychologue, Agnès Echène.

Le meurtre conjugal frappe les femmes, souvent. Selon un rapport du Conseil de l'Europe, le couple tue, plus que le cancer, plus que la route.

La sexualité est dangereuse; toutes les sociétés le savent; toutes mettent en place des règles destinées à la réguler. Que la sexualité s'exerce au mieux et sans dommage pour quiconque, telle est la fonction assignée aux lois ou aux tabous qui l'encadrent. Qu'en est-il vraiment?

La violence sexuelle

Dans la société occidentale moderne, comme dans bien des sociétés traditionnelles, la sexualité provoque des dommages considérables; la criminalité sexuelle est ravageuse; ses victimes sont innombrables. Que l'on songe au meurtre, au viol, à la violence, pornographique, prostitutionnelle ou conjugale, on doit bien constater que rien ne semble les endiguer. Même des sociétés sexuellement très libérales comme la Scandinavie, voient la criminalité sexuelle augmenter. Comment expliquer un tel phénomène alors que nous disposons de l'institution du mariage censée réduire l'agressivité entre mâles du même groupe en structurant la famille, ainsi que de lois interdisant le meurtre, le viol, les coups et blessures, la filiation incestueuse, etc.

Avant et/ou ailleurs, là où la loi est inconnue, existe le tabou. Il importe de distinguer les sociétés régies par

la loi et les sociétés régies par le tabou. Organisées autour de la famille fondée et du mariage, les sociétés conjugalises ne sont plus régies par le tabou, mais nécessairement par le droit et ses lois, puisque mariage et «pacs» sont des contrats. Or, force est de constater que les sociétés de droit entretiennent la violence sexuelle plutôt qu'elles ne l'évacuent, qu'il s'agisse d'ailleurs de sociétés traditionnelles ou de sociétés modernes.

Ignorant la loi et le droit, mais régies par le tabou, et à condition de n'avoir pas été acculturées, nombre de sociétés ne pratiquent pas le mariage et maîtrisent efficacement la violence sexuelle. Le tabou anthropologique –différent du tabou mondain, lié au

qu'avec ceux du dehors, les autres, les non-familiers. La convoitise, la possession, la jalousie sont ainsi évacuées de l'espace quotidien; «qui partage le même bol ne partage pas le même lit», dit le proverbe. Le tabou exclut de fait la vie de couple puisque celle-ci mêle obligatoirement familiarité et sexualité: «boire et manger, coucher ensemble, c'est mariage ce me semble».

La violence conjugale

Dans nos sociétés, la loi a remplacé le tabou. Force est de constater que la loi est sans effet dans nombre d'espaces dits de «non-droit», en particulier la famille. En son sein, le père/époux est souvent le premier à trans-

prennent aux femmes ou aux enfants, les giflent, les violentent, ou les tuent; c'est plutôt malgré eux, en dépit de leur bonne volonté, voire de leurs résolutions. Il en est d'ailleurs pour exprimer le regret, la honte, la culpabilité de leur propre violence. Mais comment la maîtriser? Comment l'empêcher, absolument?

Nos contes et légendes (Mélusine, Barbe-Bleue, par exemple), inscrits dans le système de la conjugalité, relatent le drame de la transgression: jamais le héros n'est vainqueur de son pulsion. Plus forte que lui, elle l'entraîne toujours à la violence. Et rien, autour de lui, ne s'oppose à l'infraction: la femme de Barbe-Bleue ou Mélusine en son bain, sont accessibles, sans défense et sans protection, seules face à l'agresseur, au transgresseur; pas de groupe ou de familiers pour s'interposer, les protéger. Et l'homme le plus charmant du monde peut se trouver dépassé par une pulsion. Il s'agit donc d'un «effet de structure», et non de perte de valeurs ou autre déviation, sociale ou personnelle, dont une religion, une morale ou une thérapie pourraient venir à bout. Cet «effet de structure» est celui de l'organisation familiale conjugale, imposant la cohabitation sexuelle et empêchant ainsi la protection de la faiblesse, de la fragilité, de la différence; incitant plutôt à la nier, l'exploiter ou la détruire, par la transgression. Ainsi les interdits disparaissent-ils de nos sociétés.

La conjugalité apparaît dès lors comme le phénomène le plus nocif –pourant le plus massif de notre organisation sociale. Elle est le détonateur de la violence sexuelle. Il ne s'agit pas de mettre en doute ou de bannir la richesse et la profondeur du sentiment amoureux; au contraire, il faut le protéger. Pour cela, il faut l'écarter du «nid», que les bêtes n'utilisent d'ailleurs jamais pour copuler, ni même pour se becoter.

Le verrou de la violence sexuelle

Au-delà de la variété des situations, des époques, des coutumes dont découlent des obligations et interdics-

Les interdits liés au sexe et à la violence ne peuvent être efficaces et respectés que dans les sociétés non conjugalises.

tions éminemment variables, le tabou est impensable sans le totem; au fil des notations de l'ethnographie, ces deux concepts sont constamment mis en rapport l'un avec l'autre; ils sont indissociables. Apparue en 1791 avec les observations de J. Long chez les Indiens Ojibwa d'Amérique du Nord, le mot «totem» signifie «parenté, frère, sœur utérins (enfants d'une même mère)» c'est-à-dire parenté matrilinéaire. Cette identité du nom de groupe et du lien généalogique à la mère se retrouve dans de multiples sociétés, liant indiscutablement totem et matrilinéarité. C'est le groupe utérin qui forme le maillon central de cet enchaînement; c'est autour de lui que s'organise la famille (le totem) et les interdits (les tabous).

La famille totémique, dite aujourd'hui utérine ou natale, n'est pas sexuée: les amants ne cohabitent pas; ceux qui cohabitent ne sont pas sexuellement liés, il n'y a donc pas d'«affins» ou alliés (les «pièces rapportées»); les cohabitants sont les grands-mères, leurs frères, les grands-oncles, les fils et filles des femmes, garçons et filles, les enfants de celles-ci, tous cousins et cousines. Il s'agit donc d'une famille sans alliances, donc non conjugale, par conséquent sans époux, et sans «pères» au sens coital. Les «pères» sont les germains (frères ou cousins des mères), et ils sont tous responsables des enfants. Les membres d'une famille natale (le totem) restent unis toute leur vie, se portent assistance mutuelle, élèvent ensemble leurs enfants, mangent ensemble, mais ne doivent ni faire couler le sang les uns des autres, ni copuler ensemble.

Selon les descriptions ethnologiques, dans ces sociétés non conjugalises, les relations amoureuses sont empreintes d'une totale liberté. Hommes et femmes, dès la puberté, se déclarent et se rencontrent avec empressement et simplicité. Les femmes restent chez elles: les hommes leur rendent des visites nocturnes qu'elles acceptent ou non; ces nuits amoureuses ayant lieu au domicile de la femme, celle-

ci bénéficie de la protection de toute la maisonnée: à la moindre alerte, quelqu'un se lève et peut secourir la femme, s'interposer, chasser l'indésirable. Mais quel amant souhaitant être reçu dans les nuits à venir, en viendrait à violenter son amante? La violence sexuelle est donc à la fois empêchée (par la présence de la famille dans la maison) et évitée (par des amants avisés). On observe en outre qu'entre familiers, au sein de la parenté, les évocations sexuelles sont absolument prohibées: l'insulte ou le juron sexuels, la discussion sur les amants ou les actes sexuels, sont totalement exclus des discussions entre parents de sexes opposés. La discrétion en matière de sexe semble préserver le tabou interdisant la sexualité entre cohabitants. Il est curieux de constater cette apparente pudibonderie associée à la plus totale licence sexuelle!

La situation est tout à fait inverse en Occident: à la plus grande liberté d'évocation sexuelle, dans le discours (familier, radiophonique, littéraire ou autre) comme dans l'image (publicitaire, plastique, cinématographique ou autre), est associée une prohibition sexuelle dissimulée mais patente. En effet, si la liberté sexuelle était une réalité, alors il existerait une infraction punissant les gens qui entravent les relations sexuelles des autres.

On voit donc bien que l'interdit sexuel (le tabou) ne peut être efficace et respecté que si la famille natale (le totem) est la norme, entraînant dans son sillage une liberté sexuelle réelle et protégée. En d'autres termes, les interdits liés au sexe et à la violence ne peuvent être efficaces et respectés que dans les sociétés non conjugalises. Sinon, les interdits ne sont pas respectés, la violence surgit, femmes et enfants sont en danger, la liberté disparaît. Il est donc parfaitement irréaliste de vouloir la libre sexualité en même temps que l'absence de violence sexuelle, sans agir pour la promotion de la famille natale et l'élimination de la conjugalité. ■

Agnès Echène

Agnès Echène est titulaire d'un DEA de philosophie, d'un diplôme de Sciences politiques et d'une licence de psychologie. Elle est consultante et formatrice en entreprise.

Coopération policière et judiciaire USA-UE

Un rapport impérial

L'Union européenne abandonne sa propre légalité pour répondre aux exigences américaines!

Le 25 juin 2003, un accord sur l'extradition et l'entraide judiciaire a été signé à Washington. Cet acte finalise un processus de négociations tenues secrètes. Les documents enregistrant les discussions intermédiaires étaient inaccessibles. Seuls les textes finaux ont été déclassifiés. Le Parlement européen, qui a uniquement une compétence d'avis, avait critiqué ce projet estimant que la question de la peine de mort devait être un élément explicite interdisant une extradition. En faisant référence aux prisonniers européens détenus dans la base américaine de Guantanamo, le Parlement souhaitait également que «les accords excluent explicitement toute forme de coopération judiciaire avec les tribunaux d'exception et/ou militaires»¹. Il mettait ainsi le doigt sur les problèmes immédiats engendrés par cet accord: l'application de la peine de mort dans nombre d'États américains et l'existence de juridictions d'exception, mises en place

Forteresse America: Il y a désormais des règles imposées aux seuls citoyens non Américains, comme les Européens, qui n'ont aucune possibilité de recours judiciaire.

pour juger les étrangers accusés d'activités terroristes.

Extradition

La question de la peine de mort a longtemps été le point sur lequel s'est focalisée la résistance de quelques pays européens. Dans l'accord signé, cet obstacle a été surmonté. Une clause stipule que l'État requis peut accorder l'extradition à condition que la peine de mort ne soit pas prononcée ou pas appliquée, à l'encontre de la personne recherchée². Cependant, la question essentielle reste celle de la subordination du système judiciaire des pays de l'UE à celui des USA.

Avant le début des négociations, les États-Unis avaient émis des exigences très élevées. Le 16 octobre 2001, le gouvernement américain avait adressé au président de la Commission européenne une liste de seize propositions d'actions.

Les demandes des États-Unis étaient une tentative d'opérer une véritable réorganisation de la coopération pénale en permettant aux autorités policières et aux magistrats de chaque État membre de l'UE de négocier directement avec les autorités judiciaires américaines, en court-circuitant les procédures nationales et les différents niveaux de contrôles qu'elles impliquent. Il s'agissait aussi d'autoriser les juges d'instruction à demander oralement, à leurs homologues, des dossiers judiciaires ou d'invoquer des témoins à comparaître.

Les États-Unis voulaient être traités par l'Union européenne comme un État membre de celle-ci. Ce qui impliquait, comme dans le mandat d'arrêt européen, l'application du principe de la reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires³.

Avec la signature de cet accord, les États-Unis enre-

gistrent une victoire importante puisqu'ils viennent d'obtenir une reconnaissance implicite de la légalité de leurs juridictions spéciales⁴, qui sont pourtant un obstacle à tout procès équitable.

L'absence de possibilité de recours explique pourquoi le gouvernement américain n'a pas utilisé le système des cours martiales, qui prévoit une procédure d'appel devant un tribunal civil.

Cet accord sur l'extradition opère indirectement une légitimation de ces juridictions spéciales et rien n'empêche les ressortissants européens, remis par leurs autorités nationales, d'être jugés par ces tribunaux.

La capacité des autorités américaines d'imposer ces commissions militaires, destinées à juger les étrangers, montre bien le caractère liberticide de ces accords mais encore leur asymétrie, puisque les individus de nationalité américaine échappent à ces tribunaux.

Rappelons également que les États-Unis ont parallèlement imposé, à nombre d'États, des accords qui interdisent, dans le cadre de «missions de la paix», le transfert de ressortissants américains devant le Tribunal pénal international. Selon le département d'État, 43 pays ont signé publiquement un tel engagement, au moins sept autres l'auraient fait en secret. Cela montre que la réciprocité, dont se réclame formellement cet accord signé avec l'Union européenne, n'est pas l'orientation que les autorités américaines veulent donner à leurs rapports internationaux.

Les États-Unis ont déjà établi des accords bilatéraux d'extradition avec nombre d'États européens. Ceux-ci autorisent la remise de la personne pour une liste strictement limitée d'infractions, généralement les délits liés au terrorisme et à la criminalité organisée. Le texte signé par le Conseil de l'UE modifie cette procédure puisqu'il porte sur l'ensemble des délits pouvant conduire à une peine maximum d'au moins un an. Il couvre ainsi la grande majorité des infractions. Peuvent aussi donner lieu à une extradition la tentative ou la «conspiration» afin de commettre une infraction, ainsi que la participation à un délit.

Les États-Unis désirent que la procédure d'extradition soit quasiment automatique et ainsi dépourvue de tout contrôle politique ou judiciaire sur le fond de la requête. Il s'agit là de l'enjeu fondamental qui sous-tend cet accord. Le texte ne permet pas de saisir

concrètement dans quelle mesure ces demandes seront rencontrées. Rien n'est réglé concrètement. Le texte n'est que la partie émergée d'un iceberg de négociations tenues secrètes.

L'accord est d'ailleurs construit de manière telle que les autorités américaines puissent exercer constamment des pressions afin de lever tout obstacle à leurs exigences.

Entraide judiciaire

La deuxième partie de l'accord porte sur l'entraide judiciaire qui va de l'échange d'informations bancaires à la surveillance et à l'interception des communications ainsi qu'à la constitution de groupes d'enquêtes communs.

Les informations échangées doivent se rapporter à une enquête ou à une poursuite pénale mais peuvent porter sur n'importe quel type de délit ou sur le simple soupçon de l'existence d'une infraction. La demande de renseignements doit contenir des informations «suffisantes» pour permettre à l'autorité du pays requis «d'avoir des motifs raisonnables» de croire que ces informations concernent une infraction pénale.

Si la finalité judiciaire est régulièrement mise en avant pour justifier l'échange de données personnelles, le texte de l'accord prévoit une extension quasi illimitée de l'utilisation des informations échangées. Il prévoit en effet que les renseignements peuvent également être employés dans des procédures judiciaires ou administratives non pénales ou «à toute autre fin, uniquement avec l'accord préalable de l'État requis». De toute manière, l'État requérant peut, sans accord explicite de la partie requise, utiliser les informations transmises «pour prévenir une menace immédiate et sérieuse contre sa sécurité publique».

L'État requis peut imposer des conditions restrictives spécifiques pour l'utilisation des données, mais ne peut imposer «des restrictions générales ayant trait aux normes légales de l'État requérant en matière de traitement de données à caractère personnel». Cela signifie qu'un État européen ne peut refuser de transmettre des informations aux États-Unis pour la raison que ceux-ci n'ont pas de législation de protection des données personnelles.

D'une manière générale, l'orientation donnée à l'accord est qu'il y ait le moins possible de refus aux demandes d'un État requérant.

Il faut également retenir qu'il n'y a pas de règles d'accès aux données transmises, ni de possibilités de correction de ces informations⁵. De plus, l'accord ne contient aucune clause fixant quelle autorité peut avoir accès aux informations. Les autorités américaines n'offrent en outre aucune garantie que ces données ne seraient pas transmises à des entreprises privées.

L'article 5 porte sur la formation d'équipes policières d'enquête communes, entérinant ainsi une situation déjà existante.

Accord Europol-USA

L'absence de possibilité de contrôle des informations transmises aux USA caractérise également la coopération policière. Le 20 décembre 2002, il a été établi un accord de coopération entre Europol et les États-Unis afin de faciliter l'échange d'informations «à caractère personnel». Il s'agit de renseignements sur les «caractéristiques physiques, physiologiques, mentales, économiques, culturelles et sociales» de personnes soupçonnées d'appartenir à une organisation terroriste ou de faire partie de la criminalité organisée.

Ces accords stipulent que des données relatives à «la race, aux opinions politiques, aux croyances religieuses ou autres, à la vie sexuelle»⁶ seront échangées, si ces mesures sont jugées «appropriées» au développement d'une enquête sur un acte criminel.

La transmission de données n'a cependant pas nécessairement un objectif pénal. La détection et la prévention des délits permettent de s'affranchir de l'existence d'une infraction et d'une finalité judiciaire. De tels échanges sont également prévus en matière d'immigration.

Conformément à la Convention Europol⁷ de 1995, c'est en toute autonomie, que l'Office européen de police a mené les négociations avec les autorités américaines.

La Cour de Justice européenne n'a aucune possibilité de juger la validité des accords, ni le pouvoir de les interpréter. Le Parlement européen n'est pas consulté. Il n'y a même aucune obligation de l'informer. Il s'agit d'un accord qui ne nécessite aucune ratification des parlements nationaux. Un nombre important de documents portant sur les modalités de cet accord sont d'ailleurs tenus secrets.

En l'absence de tout contrôle sur l'utilisation des données transmises

par Europol, un grand nombre d'institutions américaines, judiciaires, policières et administratives auraient un accès illimité à celles-ci.

Suite à un accord avec la Commission européenne, les douanes américaines ont, depuis le 5 mars 2003, accès aux systèmes de réservation des compagnies aériennes situées sur le territoire de l'UE. Les informations communiquées ne se limitent pas aux noms, prénom, adresse, numéro de téléphone, date de naissance, nationalité, sexe, adresse durant le séjour aux USA et numéro de passeport mais comportent aussi l'itinéraire, les données médicales et alimentaires. Ces demandes pourraient porter sur le numéro de carte de crédit ou sur le motif précis de la visite. En fait, comme le formule la partie américaine, les renseignements fournis pourraient contenir «toute autre information que l'Attorney Général détermine comme nécessaire pour l'identification des personnes transportées, pour l'application des lois sur l'immigration et pour protéger la paix publique et la sécurité nationale»⁸.

Double conséquence de ce qui précède: faire entrer l'UE et ses États membres dans un système d'engagements unilatéraux sans avoir la capacité de les contrôler mais aussi de demander aux États membres de l'UE de violer les règles communes ainsi que leur propre légalité. Comme, après un boycott de Delta Airlines, le Congrès américain a bloqué l'application de ces normes aux citoyens américains, celles-ci s'appliquent désormais aux seuls non Américains, qui, au contraire des citoyens des États-Unis, n'ont aucune possibilité de recours judiciaire.

On voit bien la mise en place d'une structure impériale: les USA ont la capacité d'imposer leurs propres critères en ce qui concerne les données transmises ainsi que leurs juridictions spéciales destinées à juger les étrangers. Les pays européens acceptent de soumettre leurs ressortissants à des procédures américaines qui ne s'appliquent pas aux citoyens des USA! Il s'agit là d'une reconnaissance de fait de la prééminence de cette nationalité. Quant au pouvoir exécutif américain, il exerce une souveraineté mondiale. ■

Jean-Claude Paye

Les États-Unis désirent que la procédure d'extradition soit quasiment automatique et ainsi dépourvue de tout contrôle politique ou judiciaire sur le fond de la requête.

¹ Parlement européen, (2003/2003(INI)), FINAL A5-0172/2003, le 22 mai 2003.

² <http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/03/stog/stog153fr03.pdf>

³ Lire «Les faux-fuyants du mandat d'arrêt européen», *Le Monde diplomatique*, février 2002.

⁴ Rappelons qu'un décret présidentiel, pris dans le cadre de «l'USA Patriot Act», «l'Executive Order» du 13 novembre 2001, instaure des commissions militaires spéciales pour juger les étrangers, accusés de participer à des activités terroristes. Le procès peut être secret et il n'y a pas de procédure d'appel devant une juridiction civile. Le ministère de la Défense a bien prévu une commission de révision qui jouera le rôle d'un tribunal de second niveau, mais on peut émettre des doutes sur l'indépendance des membres de cette commission puisqu'ils sont désignés, au cas par cas, par le président Bush. Si l'accusé n'accepte pas les défenseurs désignés par l'armée, il peut faire appel à un avocat civil mais, celui-ci, de même que la presse, devra quitter le tribunal lorsqu'une information classée «secret défense» sera présentée.

⁵ Garantie par la Directive 95/46 de l'Union européenne sur la protection des données.

⁶ Conseil de l'Union européenne, 13689/02, 4 novembre 2002.

⁷ J.O. C316 du 27 novembre 1995, articles 42, 10 et 18.

⁸ «European Commission caves in to US demands for airline and shipping passenger lists», [accession.htm](http://www.accession.htm)

Jean-Claude Paye est sociologue.

Matisse

L'amour de l'arbre

Et Matisse sera tantôt chêne, tantôt roseau, résistant aux sirènes des modes temporaires pour mieux plier son pinceau aux rigueurs du grand art décoratif. Car pour Henri Matisse, très tôt, arbre, ramure et feuillage seront avant tout des objets, faisant sienne l'idée de Goethe: «*Qu'est-ce qui est plus important, en effet, que les objets et qu'est-ce que toute la théorie de l'art sans eux?*» L'un des premiers tableaux clefs de l'artiste, *La Conversation* de 1911 (Musée de l'Ermitage, Saint-Petersbourg) illustre de ma-

raillé», et Matisse aura cette «passion du mur», cet illusionnisme qu'il admirait aussi chez Van Eyck ou chez Piero della Francesca, car Matisse veut aller au-delà de la simple représentation: «*je ne peins pas les choses, je ne peins que le rapport entre les choses*». L'arbre participera tout naturellement de ce rapport, ainsi dans *La Conversation*, où c'est la ligne qui trahit l'émotion tandis que la couleur construit la perspective.

En 1911 et 1912, fasciné par l'Orient, ce nouveau sésame magique qui réchaufferait une Europe désacralisée et étouffée sous la fumée des usines, Matisse passe deux hivers au Maroc, où il travaille selon ses propres termes dans un «parc immense aux arbres très hauts».

Cette nature dans son rapport lumière/couleur va bientôt estomper la ligne des objets, le sol va se traduire en aplats colorés, les herbes vont se métamorphoser en guirlandes ornementales et les arbres deviendront ceux du Paradis, donnant à l'ensemble l'expression d'une volupté édénique parfaite.

Peu avant de s'installer définitivement à la Côte d'Azur, Matisse écrit en 1918: «*Le tronc d'arbre, avec son caractère de force, lance ses rameaux selon les lois de l'expansion et selon sa sève, qu'un artiste véritable doit sentir et représenter*». Ceci expliquerait-il le goût qu'il éprouva pour le platane maintes fois représenté dans les dessins des années cinquante et qui trouvera son ultime aboutissement à Saint-Jean-Cap-Ferrat dans la «plus petite salle à manger du monde» comme l'appelait ironiquement son propriétaire, l'éditeur Tériade? Nous sommes en 1951, Matisse vient de terminer la décoration de la chapelle de Vence, et la minuscule salle à manger rappelle à l'artiste l'exigüité du lieu saint. Comme dans ce dernier, Matisse va opposer une céramique en noir et blanc à un vitrail resplendissant de couleurs lumineuses, reprenant l'éternelle équation, ligne et plan, noir et blanc et chromatisme. Matisse va résoudre dans l'espace domestique le problème soulevé par le sanctuaire; l'arbre, cette expression parfaite du mystère de la vie unissant la terre au

«L'arbre tient, le roseau plie»

Jean de la Fontaine

cosmos, va ici remplacer la madone de Vence et, comme le constate Pierre Schneider: «*Devant lui, on pense moins au marronnier ou à un platane qu'au buisson ardent*». L'arbre, signe signifiant du dessin pour Matisse par le mystère de sa verticalisation, est comme l'ultime don du ciel juste avant qu'il ne se retire du plan terrestre.

Car Matisse les aura aimés ses arbres, que ce soient les amandiers en Corse, les pins, les palmiers et les eucalyptus de la Côte d'Azur, les cocotiers *pandanus* à Tahiti ou les platanes de Vence, amour qu'il résumera dans *Jazz* sous la formule: «*Trouver la joie dans le ciel, dans les arbres, dans les fleurs*».

Avec ses 120 peintures, dessins, gouaches découpées et photographies, l'exposition nous emmène du Cateau à Nice, du Maroc à Tahiti, de Paris à Vence, sur les traces d'un Matisse dont la ligne de mire est arbre.

Ben Durant ■

Tahiti II, 1936, gouache, Musée Matisse, Le Cateau-Cambrésis.

Musée Matisse, Palais Fénélon, 59360 Le Cateau-Cambrésis, France. Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 à 18 H jusqu'au 11 janvier 2004. Tel: 00 33 (0)3 27 84 64 50.

L'affiche de l'exposition (*Le Platane*, encre, 1951, Musée Matisse, Nice).